

FONDATION  
GENÈVE GENEVA  
FINANCIAL  
CENTER  
PLACE  
FINANCIÈRE

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2023

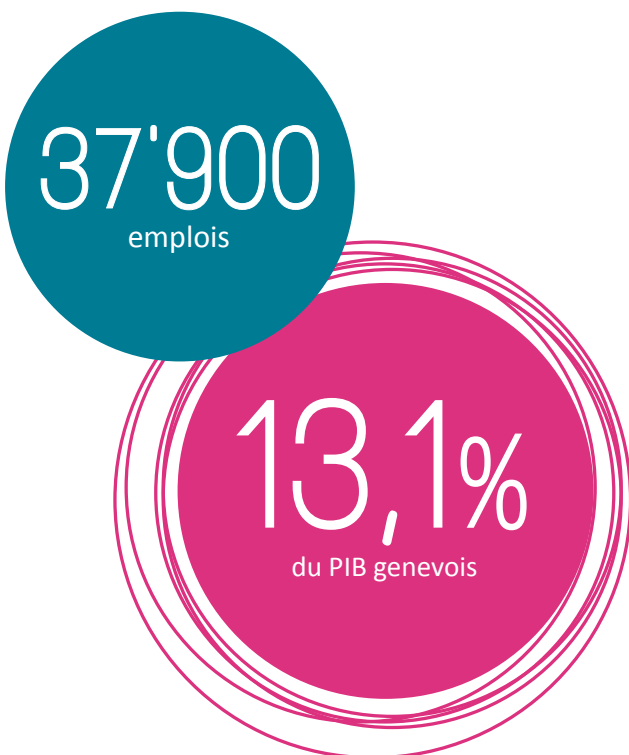


# La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faîtière de la Place financière. Générant 37'900 emplois et contribuant à hauteur de 13,1% du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Peu de places financières offrent une telle diversité de talents et un réseau aussi dense d'activités liées à la finance : avocat.e.s internationaux.ales, compagnies d'assurances et d'inspection, sociétés d'audit et de transports maritimes. Cette chaîne d'expertises joue assurément un rôle d'aimant pour de nombreuses multinationales. La Fondation Genève Place Financière s'engage en faveur de ce "cluster" unique au monde et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



# Sommaire



<b>1</b>	<b>Message du Président</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Le contexte conjoncturel</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Conditions-cadres</b>	<b>7</b>
	<b>1. Sanctions prises dans le cadre de la guerre en Ukraine</b>	<b>7</b>
	Utilisation des avoirs gelés; Participation à la "Task Force REPO"	
	<b>2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif</b>	<b>8</b>
	Reprise de Credit Suisse par UBS (Mise en œuvre des mesures ordonnées par le Conseil fédéral; Commission d'enquête parlementaire (CEP); Loi sur les banques: mise en place d'un mécanisme public de garantie des liquidités; Rapport du Conseil fédéral sur le dispositif "Too big to fail"; Rapport de la BNS; Activités de la FINMA; Position du secteur bancaire); Loi sur les banques: secret bancaire; Surveillance des gestionnaires de fortune et des trustees; Placements collectifs de capitaux (Réglementation européenne; Ordonnance sur les placements collectifs (OPCC)); La réglementation face à l'évolution technologique (L'intelligence artificielle (IA); Monnaies numériques; Loi sur l'identité numérique); Réglementation et finance durable (Communication du Conseil fédéral en vue de la prévention de l'écoblanchiment; Loi sur le CO <sub>2</sub> ; "Swiss Climate Scores" de la Confédération; Circulaire de la FINMA sur les risques financiers liés à la nature); Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Projet de Loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (LTPM))	
	<b>3. Pour une fiscalité attractive</b>	<b>14</b>
	<b>En Suisse</b>	
	Taxe sur les transactions financières en lien avec l'Initiative pour une 13 <sup>ème</sup> rente AVS; Initiative "pour l'avenir" des Jeunes socialistes	
	<b>A Genève</b>	
	PL 13345 "Pour une imposition allégée de l'outil de travail"; PL 13402 "Projet de loi modifiant la Loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP)"	
	<b>Au plan international</b>	
	OCDE: fiscalité des entreprises	
	<b>4. Relations bilatérales avec l'UE et le Royaume-Uni</b>	<b>16</b>
	Relations bilatérales avec l'UE; Accord avec le Royaume-Uni sur la reconnaissance mutuelle dans le domaine des services financiers	
<b>4</b>	<b>Communication &amp; promotion</b>	<b>19</b>
	Relations avec les médias; Sondage d'opinion 2023 sur les questions bancaires actuelles; Finance durable; Événements	
<b>5</b>	<b>Formation</b>	<b>27</b>
	Favoriser l'excellence; Choisir un métier	
<b>6</b>	<b>Conseil</b>	<b>33</b>
<b>7</b>	<b>Secrétariat</b>	<b>34</b>
<b>8</b>	<b>Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière</b>	<b>35</b>
<b>9</b>	<b>La place financière genevoise en chiffres</b>	<b>36</b>

# Message du Président

## Le succès s'obtient en unissant les forces de toutes les parties prenantes

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des principaux développements intervenus, au cours des douze derniers mois, sur les dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Pour l'année 2023, la FGPF a déployé son action dans trois domaines prioritaires: la fiscalité, la formation et la finance durable. Cette stratégie des trois "F" avait pour objectif de répondre aux enjeux majeurs dans les urnes en matière de fiscalité (cf. p. 14), de renforcer l'excellence des 38'000 collaborateurs et collaboratrices du secteur financier genevois (cf. p. 27), et de promouvoir le positionnement unique de Genève dans la finance durable (cf. p. 21).

L'enquête conjoncturelle 2023-2024 (cf. p. 5) démontre que les acteurs financiers ont su rebondir après une année 2022 marquée par un repli des marchés financiers. Solidité et dynamisme ont ainsi prévalu dans les activités de gestion de fortune en particulier. Ce climat positif est confirmé par le Baromètre des banques 2024, réalisé par EY. La majorité des banques interrogées prévoit une hausse des revenus pour l'avenir, ce qui démontre leur confiance dans leur capacité à créer de la valeur malgré une situation géopolitique tendue et une inflation persistante dans certains pays. Ceci constitue une bonne nouvelle pour l'économie genevoise dans son ensemble, étant rappelé qu'à elle seule, l'industrie financière génère 38'000 emplois et représente 13,1% du produit intérieur brut (PIB) genevois.

### Fiscalité : soutenir l'activité entrepreneuriale

Ces dernières années ont vu déferler des projets de lois et initiatives cantonales à caractère fiscal. Ce phénomène génère un climat d'incertitude et d'instabilité néfaste pour notre économie.

Face à cette menace, la FGPF s'est engagée avec détermination dans le cadre d'une coalition formée avec les associations faïtières de l'économie. Elle a également diffusé des prises de position claires et rédigé des articles sur les thèmes de votation fiscaux. Ces actions ont contribué aux victoires remportées dans les urnes en 2023.

Le 12 mars 2023, le peuple genevois a rejeté à près de 60% des voix l'Initiative 179 qui visait à imposer le 100% des

dividendes reçus par les actionnaires détenteurs d'une participation supérieure à 10%. Le 18 juin 2023, les citoyens et les citoyennes se sont prononcés à plus de 55% contre l'Initiative 185 dont le but était d'augmenter l'impôt sur la fortune de 50% alors qu'il est déjà le plus élevé en Suisse. Ce refus a assurément évité un exil des plus gros contribuables, qui aurait fragilisé encore davantage la pyramide fiscale genevoise. En effet, seul 1% des contribuables génère près de 66% de l'impôt sur la fortune. Par ces deux votes, le peuple genevois a exprimé son soutien à l'activité entrepreneuriale et aux PME, qui constituent le cœur du tissu économique local.

L'année 2024 s'annonce également charnière sur le plan fiscal. Au niveau fédéral, la taxe sur les transactions financières (TTF) en lien avec l'Initiative pour une 13<sup>ème</sup> rente AVS anime les débats au Parlement (cf. p. 14). De par son caractère extrêmement volatile, la TTF ne constitue pas une réponse adéquate au besoin de financement de l'AVS. Mais surtout, elle provoquerait une fuite inexorable de capitaux vers des Places concurrentes, qui ne connaissent pas une telle ponction. Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a pris conscience de l'importance d'alléger l'imposition de l'outil de travail (cf. p. 14). Il a été suivi par le Grand Conseil qui a adopté un projet de loi dans ce sens. Attaqué malheureusement par un référendum, ce texte sera soumis à votation. Il faut espérer que, comme en 2023, le soutien à l'esprit entrepreneurial sera confirmé dans les urnes.

### Formation : miser sur les partenariats public-privé

Le solide capital confiance placé dans les acteurs économiques repose grandement sur la formation (cf. p. 27). Selon le sondage bisannuel publié par l'Association suisse des banquiers (ASB) sur l'image des banques en Suisse (cf. p. 20), la formation est un élément de succès aux yeux de 90% des Suisses et des Suissesses, juste derrière la stabilité économique et politique. Les personnes sondées estiment que les programmes de formation dans le secteur bancaire devraient être développés afin de renforcer la compétitivité. C'est pourquoi, la FGPF a accordé une attention accrue au développement de collaborations avec des prestataires de haut niveau. L'Institut Supérieur de Formation Bancaire



**Denis PITTET**  
Président

(ISFB) et la HEG-Genève ont conclu un partenariat stratégique, soutenu par la FGPF, afin de mettre en place en 2024 un programme unique en Suisse romande de formation continue en management bancaire (cf. p. 28). Par ailleurs, dans le domaine de la gestion de fortune, le Geneva Institute for Wealth Management (GIWM), créé par la place financière genevoise et l'Université de Genève il y a 7 ans, contribue à former les talents dans le domaine de la gestion de fortune en mettant l'accent sur la finance durable (cf. p. 29). Toujours au niveau universitaire, le CAS en compliance, mis en place il y a 20 ans par le Centre de droit bancaire et financier à l'initiative de la FGPF, est devenu le standard suisse (cf. p. 28). Enfin, des "Master Classes" organisées conjointement par le Swiss Finance Institute (SFI) et la FGPF permettent aux collaborateurs et collaboratrices de la Place de perfectionner leurs compétences (cf. p. 29).

#### **Finance durable : parler d'une seule voix**

La même volonté commune des acteurs privés et publics prévaut afin d'accélérer la transition durable. Les associations faïtières de la banque et de la finance ont mis en place une approche coordonnée afin d'assurer une mise en œuvre appropriée de la position du Conseil fédéral en matière de prévention de l'écoblanchiment (cf. p. 12). Elles ont aussi aligné leurs voix pour répondre à la consultation de la FINMA au sujet d'une nouvelle Circulaire portant sur les "Risques financiers liés à la nature" (cf. p. 13). Cette forte implication a pour ambition de favoriser l'autoréglementation et de positionner la Suisse en tant que pôle international incontournable. La quatrième édition de la conférence "Building Bridges", dont la FGPF est l'un des "Founding Partners", constitue une illustration supplémentaire de la nécessité de créer des ponts entre toutes les parties prenantes.

#### **Accès au marché, attractivité et intelligence artificielle au menu de 2024**

"L'union fait la force" est une devise qui s'appliquera encore pour l'année à venir. La FGPF a défini trois nouveaux axes stratégiques sous l'acronyme des trois "A", pour Accès au marché, Attractivité et Artificial Intelligence.

L'enquête conjoncturelle 2023-2024 souligne combien l'accès au marché européen demeure une priorité pour les acteurs financiers genevois afin notamment de maintenir les emplois sur sol helvétique. Plus de deux ans après l'abandon de l'Accord cadre, une étape clé vient d'être franchie avec l'adoption d'un mandat de négociation par le Conseil fédéral. Sous l'égide de l'ASB, la place financière suisse a élaboré une approche dite "spécifique aux établissements" (cf. p. 16). En substance, il est proposé que les établissements intéressés s'enregistrent auprès d'une autorité européenne centrale afin d'obtenir un passeport leur permettant de fournir activement des services bancaires et d'investissement sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne (UE). Une telle solution existe déjà depuis longtemps avec le régulateur américain (SEC). La FGPF, de concert avec ses homologues de Zurich et de Lugano, a entrepris pour la première fois de l'histoire une démarche conjointe auprès du Conseil fédéral. Cette action commune a contribué à intégrer l'approche dite "spécifique aux établissements" dans la reprise du dialogue réglementaire, prévue en été 2024, entre la Suisse et l'UE.

En termes d'attractivité de la Place financière, il conviendra d'éviter toute surréglementation ("Swiss Finish") et de fixer des priorités dans la mise en œuvre des mesures instaurées suite à la crise liée à Credit Suisse (cf. p. 8). Un meilleur approvisionnement en liquidités par la BNS devra figurer en tête de liste. Il est également préconisé d'adopter des mesures ciblées et proportionnées en matière de rémunération et de responsabilité. Enfin, l'activité de surveillance de la FINMA pourrait être optimisée.

En conclusion, la FGPF doit résolument se tourner vers l'avenir et, en particulier, être capable de cerner les enjeux de la révolution digitale, car le développement de la Place financière dépend largement de sa capacité d'innovation. Cela implique une transformation profonde des métiers, nécessitant une offre de formation agile et adaptée. De nouveaux horizons s'ouvrent également à travers l'intelligence artificielle (cf. p. 11). Il s'agit de les explorer, sans a priori, mais avec lucidité, confiance et vigilance.



# 2

## Le contexte conjoncturel

La Fondation Genève Place Financière (FGPF) réalise depuis 2002 une enquête conjoncturelle auprès des banques, des gestionnaires de fortune et des autres intermédiaires financiers de la Place. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche de leurs affaires et les perspectives pour la place financière genevoise.

A fin septembre 2023, le secteur bancaire regroupait 87 banques présentes à Genève et employait près de 18'000 collaborateurs et collaboratrices. Dans le détail, on comptait notamment 22 banques commerciales et de gestion et 50 banques en mains étrangères. A cela s'ajoutent plus de 700 gestionnaires de fortune, plus de 3'000 intermédiaires financiers, près de 500 assurances, plus de 1'300 fiduciaires et comptables ainsi que plus de 600 études d'avocat.e.s et de notaires. Cette grande diversité contribue au succès de la Place financière, qui continue de jouer un rôle moteur de croissance économique.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2023-2024 illustrent l'évolution solide et dynamique du secteur bancaire et financier malgré les incertitudes liées à la guerre en Ukraine (cf. p. 7) et face à la montée rapide des taux d'intérêt.

Après une année 2021 qui avait été un excellent cru et une année 2022 marquée par le repli des cours des marchés financiers, une brise d'optimisme a soufflé sur l'année 2023. Ceci n'a rien de surprenant au vu de l'environnement conjoncturel en Suisse. Selon le SECO, le premier semestre 2023 a été robuste même si les zones d'ombre et de lumière varient d'une branche à l'autre. Le secteur des services, dont fait partie la finance, a progressé tandis que la création de valeur dans le secteur industriel a reculé. L'enquête conjoncturelle traduit ainsi la solidité et le rebond de la Place financière.

Cette évolution dynamique prend tout son sens dans l'activité de gestion de fortune, l'un des trois piliers de la Place genevoise avec la banque commerciale et de détail et le financement du négoce de matières premières.

Contrairement à l'année précédente, la gestion de fortune a le vent en poupe. En effet, la grande majorité des établissements financiers a enregistré une augmentation des actifs sous gestion. Ce renversement de tendance concerne particulièrement les banques de plus de 200 emplois. Alors qu'au premier semestre 2022, plus de la moitié d'entre elles affirmait avoir vu la masse sous gestion diminuer de 8%, elles sont à présent nombreuses à constater une augmentation,

qui, pour certaines, est supérieure à 8%. Si durant l'année 2022, la guerre en Ukraine avait profondément déstabilisé les marchés financiers, ces derniers ne constituent plus le premier facteur d'influence. Les apports et les retraits ont eu une incidence quasi égale sur l'évolution des actifs. En revanche, les effets de change n'ont eu que peu d'impact.

L'évolution globale des apports nets de fonds constitue sans conteste un autre signal significatif de l'état de santé de la place financière genevoise. Le diagnostic pour le premier semestre 2023 est plutôt encourageant par rapport à la même période en 2022. Plus des deux tiers des établissements bancaires, des gestionnaires de fortune et des autres intermédiaires financiers ont tiré parti d'une augmentation des apports nets de fonds. La moitié des établissements de petite taille a bénéficié d'une augmentation comprise entre 6 et 10%. Le constat est similaire pour les grandes banques, dont une part non négligeable affiche une croissance de plus de 10%. En conséquence, la clientèle a continué à être demandeuse des services des banques genevoises, qui ont conservé toute leur attractivité en particulier en Europe et au Moyen-Orient. Tous ces éléments convergent vers la même conclusion : la confiance des client.e.s reste intacte.

L'optimisme des acteurs bancaires et financiers a perduré durant la seconde moitié de 2023 dans la mesure où la très grande majorité des banques a profité d'une évolution positive avec un regain d'activité des investisseurs



**Tous les signaux indiquent que la place financière genevoise demeure attractive et que les acteurs bancaires se montrent optimistes pour 2024**

allnews, 12 octobre 2023



et à un redressement des revenus tirés des commissions. Sous l'effet du resserrement de la politique monétaire en riposte à l'accélération de l'inflation, la montée des taux d'intérêt, amorcée en 2022, a continué d'exercer son influence en 2023. L'enquête conjoncturelle 2023-2024 démontre que les effets sur les établissements bancaires ont été importants. Pour rappel, en 2020 et en 2021, les banques centrales pratiquaient des taux d'intérêt négatifs ou proches de zéro. En conséquence, le cash constituait un coût pour les banques si elles ne reportaient pas les intérêts négatifs sur leur clientèle. Toutefois, durant ces deux ans, les client.e.s ont été actif.ve.s dans leurs investissements, contribuant à soutenir les revenus des commissions. Le retour des taux d'intérêt positifs et leur montée rapide a inversé cette dynamique dans la gestion de fortune en 2023. Cette remontée des taux a permis de soutenir à la hausse le résultat net des opérations d'intérêt. Cependant, elle a créé une attitude attentiste de la clientèle qui a privilégié les dépôts à terme. Cette prudence a été renforcée par le conflit en Ukraine et le manque de visibilité.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), les hausses des taux d'intérêt semblent être globalement passagères. Lorsque l'inflation sera maîtrisée, le FMI s'attend à ce que les banques centrales assouplissent leur politique monétaire. Dans ce contexte, il existe une certitude : les acteurs financiers ne maîtrisent pas l'évolution des taux. Celle-ci est décidée par les banques centrales en fonction de la croissance et de l'inflation. Il apparaît de plus en plus que cette dernière se cramponne, poussant les banques centrales à poursuivre leur politique de resserrement monétaire. Globalement, l'économie mondiale n'a presque pas connu de croissance en 2023 et manque de vraies impulsions qui pourraient compenser les conséquences négatives de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Le système financier helvétique n'est donc pas une île et dépend aussi des politiques économiques de ses contreparties à l'étranger.

Cette interconnexion vaut également pour l'accès aux marchés étrangers. La Suisse occupe une position de leader mondial dans la gestion de fortune transfrontalière, avec une

part de marché d'environ 25%. Il s'agit donc d'une industrie d'exportation au sens classique du terme, dans la mesure où une grande partie des services est produite en Suisse, alors que les deux tiers des client.e.s sont domiciliés à l'étranger. Or, 40% des actifs privés transfrontaliers sous gestion proviennent d'une clientèle située dans l'Union européenne (UE), ce qui représente environ CHF 1'000 milliards d'actifs.

Que ce soit pour la gestion de fortune privée ou institutionnelle, l'accès au marché européen en particulier reste ainsi une priorité stratégique pour maintenir les emplois, spécialement ceux du "front", sur sol helvétique. A l'instar de 2022, Luxembourg continue d'être désigné comme la destination privilégiée en cas de transfert d'activités à l'étranger. Dans ce contexte, la Fondation Genève Place Financière salue la mention de l'approche dite "spécifique aux établissements", ou en termes réglementaires "fondées sur une licence", en lien avec la reprise du dialogue réglementaire entre la Suisse et l'UE dans le mandat de négociation définitif avec l'UE, que la Suisse a adopté le 8 mars 2024 (cf. p. 16).

Au vu des éléments qui précèdent, les acteurs bancaires et financiers se montrent plutôt confiants pour 2024 et tablent sur une évolution favorable de leurs résultats consolidés, malgré un environnement changeant. Ce dernier se caractérise par deux facteurs. D'une part, les niveaux d'endettement élevés de nombreux pays laissent en effet planer une épée de Damoclès sur les marchés qui pourraient subir une correction importante. D'autre part, certains observateurs anticipent une croissance modérée des actifs sous gestion en provenance de l'étranger. Néanmoins, ces incertitudes n'entachent pas l'optimisme et le pragmatisme dont les banques et les gestionnaires de fortune font preuve en matière d'emploi. Pour la troisième année consécutive, 2023 s'est caractérisé par une raréfaction de la main d'œuvre, avec une situation de quasi plein emploi. Le secteur financier a continué de contribuer grandement au maintien et à la création d'emplois à Genève.

Dans l'enquête conjoncturelle 2023-2024, la fiscalité reste un sujet de préoccupation mais n'occupe plus le premier rang, en raison des victoires remportées dans les urnes avec les rejets des Initiatives 179 (double imposition des dividendes) et 185 (augmentation de l'impôt sur la fortune) en 2023. Sur le plan cantonal, la question de la sécurité supplante les autres dossiers. Ce vaste domaine englobe la cybersécurité. Afin de renforcer la cyber-résilience de la place financière suisse, l'Association suisse des banquiers (ASB), l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et les autorités fédérales ont fondé l'association Swiss Financial Sector Cyber Security Centre (Swiss FS-CSC) en avril 2022. Force est de constater que l'infrastructure de la Place financière et de la Suisse toute entière dépend d'un petit nombre de prestataires. C'est pourquoi, il est essentiel d'impliquer toutes les parties prenantes autour d'une même démarche, ce que fait le Swiss FS-CSC. A l'instar de la fintech et de la finance durable, ce domaine dépend notamment du développement de formations de pointe (cf. p. 27).



**La confiance est de mise pour 2024, avec des attentes en particulier sur la cybersécurité et la formation**

# 3

## Conditions-cadres

### 1. Sanctions prises dans le cadre de la guerre en Ukraine

#### ■ Utilisation des avoirs gelés

Le 10 mai 2023, le Conseil fédéral a annoncé que la somme totale des réserves et des actifs de la Banque centrale de la Fédération de Russie détenus en Suisse s'élève à quelque CHF 7,4 milliards. Ils s'ajoutent aux CHF 5,8 milliards d'actifs financiers privés gelés, qui sont la propriété ou sous contrôle de personnes, d'entreprises ou d'entités frappées par les sanctions (selon les chiffres du SECO d'avril 2024).

L'utilisation des avoirs gelés et des revenus qu'ils génèrent donnent lieu à un vif débat dans l'Union européenne (UE) et en Suisse. Il faut relever que l'UE a réaffirmé son attachement aux règles de droit à cet égard. En effet, dans une Communication de la Présidence suédoise du Conseil de l'UE du 12 avril 2023, il est précisé que "des avoirs privés gelés ou saisis ne peuvent être confisqués que si une infraction pénale a été commise et que la personne a été condamnée par un tribunal dans le respect de l'Etat de droit". Le 8 mai 2024, les vingt-sept Etats membres de l'UE ont conclu un accord de principe visant à utiliser les revenus des

avoirs gelés appartenant à la Banque centrale de Russie, en vue de financer la reconstruction de l'Ukraine et des achats d'armes. On parle de revenus annuels de 2 à 3 milliards d'euros générés majoritairement par les actifs bloqués auprès d'Euroclear Belgium à hauteur de près de 200 milliards d'euros.

Le 7 mars 2024, le Conseil des Etats a adopté cinq motions qui stipulent que les avoirs gelés de l'Etat russe et d'organismes proches doivent pouvoir être versés comme réparations à l'Ukraine. Elles invitent le Conseil fédéral à prendre des mesures en vue de l'élaboration des bases légales nécessaires au niveau international.

■ **Des avoirs privés gelés ou saisis ne peuvent être confisqués que si une infraction pénale a été commise et que la personne a été condamnée par un tribunal dans le respect de l'Etat de droit**

Présidence suédoise du Conseil de l'UE, 12 avril 2023

#### ■ Participation à la "Task Force REPO"

Le 19 avril 2023, le Conseil fédéral a fait savoir que la Suisse n'entendait pas, pour l'instant, rejoindre la "Task force" du G7 sur les élites, les mandataires et les oligarques russes (REPO). Le Gouvernement estime qu'au niveau technique, la collaboration entre la Suisse et les pays membres du G7 fonctionne sans problème. Toutefois, au cas où une participation s'avérerait être dans l'intérêt de notre pays, le Conseil fédéral pourrait réévaluer la situation ultérieurement.

Le nouveau CEO de l'Association suisse des banquiers (ASB), Roman Studer, a indiqué dans la "NZZ" et lors de la Journée des banquiers en septembre 2023 qu'il ne voyait pas de raison de ne pas y participer. Le Président

du PLR Thierry Burkart soutiendrait également une telle participation. Le Conseiller fédéral Guy Parmelin a défendu par voie de presse la position du Gouvernement de ne pas y prendre part.

Le 26 mars 2024, la Commission de politique extérieure du Conseil national a accepté la motion Ryser qui demande la participation de la Suisse à la Task Force REPO. Elle estime que la Suisse doit en faire plus pour garantir une application sans faille des sanctions. Toutefois, le 17 avril 2024, le Conseil national a rejeté cette motion par 101 voix contre 80, refusant ainsi que la Suisse adhère à REPO.

# Conditions-cadres

## 2. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif

### ■ Reprise de Credit Suisse par UBS

#### Mise en œuvre des mesures ordonnées par le Conseil fédéral

Le 23 mai 2023, le Département fédéral des finances (DFF) a mis en œuvre la décision du Conseil fédéral du 5 avril 2023. Pour rappel, ce dernier a décidé soit de supprimer, soit de réduire de 50% ou de 25% toutes les rémunérations variables que Credit Suisse doit encore aux membres de ses trois échelons de conduite les plus élevés. Ces mesures toucheront environ 1'000 collaborateurs et collaboratrices et portent sur un montant total d'environ CHF 50 à 60 millions. Par ailleurs, le DFF a ordonné à UBS de prévoir dans son système de rémunération un critère supplémentaire pour les personnes chargées de la réalisation des actifs de Credit Suisse qui sont couverts par la garantie de la Confédération.

En août 2023, le groupe d'experts mis en place par le Département fédéral des finances (Prof. Lengwiler) a rendu son rapport. Ses conclusions les plus importantes portent sur les domaines suivants : la collaboration entre la FINMA, la BNS et le DFF ; l'approvisionnement en liquidités ; les instruments de surveillance à disposition de la FINMA ; la qualité des fonds propres.

Le 11 août 2023, UBS a résilié le contrat de garantie contre les pertes, à concurrence de CHF 9 milliards, conclu avec la Confédération, ainsi que le contrat de prêts sous forme de liquidités à hauteur de CHF 100 milliards au maximum conclu avec la BNS, avec une garantie de la Confédération. Dans cette opération, la Confédération a encaissé des recettes d'environ CHF 200 millions pour ces garanties. La BNS a perçu plus de CHF 500 millions au titre de primes de risque.

#### Commission d'enquête parlementaire (CEP)

En juin 2023, le Parlement fédéral a nommé une Commission d'enquête parlementaire (CEP) qui est appelée à mener des investigations sur la gestion de cette affaire par le Conseil fédéral, l'Administration fédérale et d'autres organes chargés de tâches de la Confédération. La CEP se compose de 14 membres issus du Conseil national et du Conseil des Etats.

#### Loi sur les banques : mise en place d'un mécanisme public de garantie des liquidités

Le 6 septembre 2023, le Conseil fédéral a publié son Message relatif à la mise en place dans la Loi sur les banques d'un mécanisme public de garantie des liquidités ("public liquidity backstop", PLB) pour les banques d'importance systémique. Ce texte vise à transposer dans le droit ordinaire une partie des mesures appliquées en mars 2023 en vertu du droit de nécessité.

Le PLB est mis en œuvre lorsque la banque a épuisé les deux premières lignes de défense, c'est-à-dire qu'elle n'a elle-même plus assez de liquidités pour remplir ses obligations financières et qu'elle ne peut plus non plus solliciter de prêts d'aide extraordinaire sous forme de liquidités auprès de la banque centrale, faute de sûretés suffisantes. Constituant une troisième ligne de défense, le PLB permet à la banque centrale de soutenir l'assainissement de l'établissement qui en a besoin, en mettant à disposition des liquidités supplémentaires garanties par l'Etat.

#### Rapport du Conseil fédéral sur le dispositif "Too big to fail"

Le 10 avril 2024, le Conseil fédéral a publié son rapport sur le dispositif "Too big to fail" en Suisse. Afin de renforcer ce cadre, le Conseil fédéral propose 22 mesures pouvant être mises en œuvre directement et 7 autres mesures nécessitant un approfondissement. Ce train de mesures s'articule autour des trois axes prioritaires suivants :

- Renforcement de la prévention : cela concerne en particulier le régime de responsabilité et de rémunération des dirigeants ainsi que les exigences de fonds propres. L'opportunité d'habiliter la FINMA à prononcer des amendes sera également examinée.
- Renforcement des liquidités : il s'agit d'étendre considérablement les possibilités d'approvisionnement en liquidités de la BNS. De plus, il est prévu d'inscrire dans le droit ordinaire un mécanisme public de garantie de liquidités (Public Liquidity Backstop, PLB).
- Elargissement des instruments de lutte contre les crises : en cas de crise, les banques d'importance systémique devront pouvoir sortir du marché de manière ordonnée. En outre, il faudra examiner l'organisation de crise et la collaboration entre les autorités.



Dans le cadre de la mise en œuvre de ce train de mesures, le Conseil fédéral tiendra compte des conclusions de la Commission d'enquête parlementaire (CEP). Une première étape consistera en la modification d'Ordonnances, qui relève de la compétence du Conseil fédéral. Dans un second temps, les modifications législatives qui s'imposent seront soumises au Parlement fédéral.

### Rapport de la BNS

Dans son rapport de gestion publié fin mars 2024, la BNS revient dans le détail sur la chronologie de la crise de Credit Suisse et sur son rôle joué dans ce contexte. Elle en tire les enseignements suivants : à ses yeux, il y a lieu de renforcer la résilience des banques et leur capacité d'assainissement et de liquidation en cas de crise. Dans le même temps, il convient d'examiner si la réglementation "Too big to fail" actuelle tient correctement compte de l'importance systémique individuelle des banques concernées. Pour la BNS, des mesures seront notamment nécessaires dans les domaines de l'intervention précoce, des exigences en matière de fonds propres et de liquidités, et des plans d'assainissement et de liquidation.

### Activités de la FINMA

Le 19 décembre 2023, la FINMA a publié son rapport sur la crise de Credit Suisse. Elle a analysé l'évolution de la banque entre 2008 et 2023 sous l'angle de la stratégie, de la marche des affaires, des décisions de la direction et de la gestion des risques. Elle a également examiné l'activité de surveillance de la FINMA dans ce contexte. Elle réclame notamment un renforcement des bases légales, en particulier pour les instruments de type "senior manager regime", la compétence de prononcer des amendes ainsi que des règles plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise.

### Position du secteur bancaire

Lors de sa conférence de presse du 12 mars 2024, l'ASB a préconisé que des mesures soient prises dans quatre domaines en lien avec la chute de Credit Suisse. Premièrement, toutes les banques, dès lors qu'elles sont solvables, doivent pouvoir obtenir rapidement des liquidités auprès de la BNS si elles ne parviennent pas à se refinancer sur le marché. Deuxièmement, le Public Liquidity Backstop (PLB) devrait être introduit en Suisse. Il constituerait un complément important au dispositif "Too big to fail". Troisièmement, il faudrait ancrer dans la loi l'obligation de mettre en place une politique de rémunération axée sur le long terme et introduire un mécanisme en matière de responsabilité ("Senior manager regime"). Enfin, l'activité de surveillance de la FINMA pourrait être optimisée en la dotant de compétences accrues, mais sans lui octroyer la possibilité d'infliger des amendes.

## ■ Loi sur les banques : secret bancaire

Le 15 novembre 2022, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a adopté par 13 voix contre 11 une motion de commission intitulée "Garantir la liberté de la presse pour les questions liées à la Place financière". Début mars 2023, le Conseil national a demandé au Conseil fédéral d'examiner s'il convient de modifier l'art. 47 de la Loi sur les banques afin de garantir la liberté de la presse dans les questions liées à la Place financière et, le cas échéant, de soumettre un projet au Parlement.

Cette motion trouve son origine dans la révélation des « Suisse Secrets », à savoir des données volées relatives à d'anciens clients de Credit Suisse qu'un réseau international de journalistes a reçues en février 2022. Des journalistes suisses ont renoncé à participer à cette initiative en raison de la protection du secret bancaire, renforcée en 2015 pour rendre punissable la divulgation de données volées.

Le 14 décembre 2023, le Conseil des Etats a rejeté la motion en question. Le 20 décembre, il a adopté un postulat qui demande au Conseil fédéral d'examiner comment améliorer la protection légale des données personnelles sensibles contre leur publication dans les médias, tout en tenant compte de l'intérêt public à l'information. Selon ce texte, des sanctions doivent être prévues pour la publication de données obtenues de manière illicite.

## ■ Surveillance des gestionnaires de fortune et des trustees

Dans sa communication 3/2023 du 18 août 2023, la FINMA a indiqué qu'au 30 juin 2023, elle avait reçu au total 1'749 demandes et octroyé 950 autorisations à des gestionnaires de fortune (899) et à des trustees (51). Les demandes d'autorisation émanaient à 34% de Suisse romande, à 56% de Suisse alémanique et à 10% du Tessin.

Par ailleurs, la plupart des gestionnaires de fortune et trustees sont des microentreprises constituées en sociétés anonymes et employant moins de trois postes à plein temps. Le montant total de la fortune gérée par les établissements autorisés au 30 juin 2023 s'élevait à CHF 177 milliards, toutes formes juridiques confondues. Ce chiffre correspond à une médiane se situant à CHF 61 millions par établissement.

Le 2 février 2024, dans sa Communication 01/2024, la FINMA a informé qu'au 31 décembre 2023, elle avait accédé à 1'149 (70%) des demandes d'autorisation de gestionnaires de fortune et de trustees reçues avant le 31 décembre 2022 et que 63 établissements (4%) ont retiré leur demande. Par ailleurs, les 487 demandes restantes (26%) étaient plus complexes et nécessitaient un délai de traitement plus important. La FINMA a également expliqué sa nouvelle approche pour les trustees : dès à présent, un trustee exerce son activité à titre professionnel et est donc soumis à autorisation lorsque le patrimoine des trusts dépasse CHF 5 millions. Les trustees qui sont désormais soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation selon la LEFin doivent déposer une demande à cet effet avant fin 2024.



**La FINMA a accepté 1'149 demandes d'autorisation de la part des gestionnaires de fortune et trustees à fin 2023**

## ■ Placements collectifs de capitaux

### Réglementation européenne

A l'issue d'une procédure de Trilogue menée en 2023 entre le Parlement, le Conseil européen et la Commission européenne, le Parlement européen a adopté le 7 février 2024 la Directive modifiant simultanément la Directive AIFM (Directive 2011/61/UE) et la Directive UCITS (Directive 2009/65/EC). Cette Directive contient notamment des règles harmonisées entre les Directives AIFM et UCITS, en particulier dans les domaines suivants : outils de gestion des liquidités, modalités de délégation, substance minimum des gestionnaires de fonds alternatifs et des sociétés de gestion, données recueillies par le biais des rapports réglementaires et inclusion des dépositaires centraux de titres dans la chaîne de conservation. La publication au Journal officiel des versions finales des textes en question est intervenue le 25 mars 2024. Par conséquent, les Etats membres ont un délai au 16 avril 2026 pour transposer ces nouvelles règles dans leur droit national.

### Ordonnance sur les placements collectifs (OPCC)

Le 31 janvier 2024, le Conseil fédéral a adopté les modifications de l'Ordonnance sur les placements collectifs (OPCC). Ce texte prévoit principalement des dispositions spécifiques applicables au Limited Qualified Investor Fund (L-QIF), véhicule de placement pouvant être mis sur le marché sans autorisation de la FINMA, pour autant qu'il soit réservé exclusivement à des investisseurs qualifiés et qu'il soit administré par des établissements surveillés par la FINMA.

La version définitive tient compte de certains commentaires formulés par la Place financière durant la procédure de consultation qui s'est achevée en décembre 2022. En particulier, l'interdiction faite à des personnes ayant des liens familiaux de constituer un L-QIF n'a heureusement pas été retenue. Ces nouvelles règles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2024.

## ■ La réglementation face à l'évolution technologique

### L'intelligence artificielle (IA)

Le 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a mandaté le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) afin de présenter d'ici fin 2024 les approches réglementaires possibles en matière d'IA, en se fondant sur le droit suisse existant. Ces approches devront être compatibles avec le Règlement de l'UE sur l'IA (AI Act) et avec la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA. Les normes techniques ainsi que les conséquences financières et institutionnelles des différentes approches seront prises en compte.

Dans son Rapport d'activité du 20 mars 2024, la FINMA a exposé ses attentes prudentielles dans le domaine de l'IA. Elles se concentrent sur quatre domaines, à savoir la robustesse et la fiabilité des applications, l'égalité de traitement des client.e.s, la gouvernance et la responsabilité ainsi que la transparence et l'explicabilité. L'Autorité de surveillance attend des établissements assujettis qu'ils prennent en compte de manière adéquate les risques liés à l'IA.

### Monnaies numériques

Le 28 juin 2023, la Commission européenne a présenté des propositions législatives sur l'euro numérique ainsi que sur le cours légal des billets et pièces en euro. En vertu de ces règles, l'euro numérique viendrait compléter les espèces et serait mis à disposition du grand public. Concrètement, des dispositions sont prévues pour préserver l'acceptation des espèces dans toute la zone euro et pour garantir que les citoyens et les citoyennes aient accès à des services de base en espèces et aient la liberté de choisir le mode de paiement qu'ils préfèrent. Par ailleurs, en tant que monnaie numérique de banque centrale, elle serait directement garantie par la Banque centrale européenne (BCE).

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, la BNS a mis en exploitation, à titre pilote, une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) dite "de gros", c'est-à-dire réservée aux établissements financiers. L'opération se déroule sur la plateforme de SIX Digital Exchange, en collaboration avec six banques commerciales. Cette phase durera jusqu'en juin 2024.

### Loi sur l'identité numérique

Le 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a adopté le Message concernant la nouvelle Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID). Pour rappel, une première version avait été rejetée en votation populaire le 7 mars 2021.

Selon ce nouveau texte, l'e-ID sera émise par la Confédération, qui offrira l'infrastructure nécessaire à son utilisation. Cette infrastructure sera ouverte aux autorités cantonales et communales, de même qu'aux acteurs du secteur privé. Les futurs utilisateurs de l'e-ID garderont le contrôle de leurs données (identité souveraine) et la protection des données sera inhérente au système (principe de la protection des données dès la conception). La loi ne dit rien sur la technologie à employer. Il sera ainsi plus facile à la Confédération d'adapter le système choisi en fonction des évolutions techniques.

Le Conseil national a adopté la loi lors de la session de printemps 2024. Il y a apporté quelques modifications afin de renforcer la protection des données et mettre en avant le rôle de l'Etat. Le dossier est passé au Conseil des Etats. Le Conseil fédéral estime que l'e-ID pourrait être disponible à partir de 2026.



**Les attentes de la FINMA liées à l'IA portent sur quatre domaines : la robustesse et la fiabilité des applications, l'égalité de traitement des client.e.s, la gouvernance et la responsabilité ainsi que la transparence et l'explicabilité**

## ■ Réglementation et finance durable

### Communication du Conseil fédéral en vue de la prévention de l'écoblanchiment

Le 25 octobre 2023, le Conseil fédéral a communiqué la manière dont il entend mettre en œuvre sa Position en matière de prévention de l'écoblanchiment du 16 décembre 2022. Le Département fédéral des finances (DFF) devra élaborer par voie d'Ordonnance un projet de réglementation étatique fondée sur des principes. Cette réglementation pourrait être complétée par des normes d'auto-réglementation de branches concernées. Le DFF soumettra au Conseil fédéral un projet destiné à la consultation d'ici fin août 2024 au plus tard. Toutefois, si le secteur financier présente une autorégulation mettant en œuvre efficacement la Position du Conseil fédéral, le DFF renoncera à des travaux réglementaires.

### Loi sur le CO<sub>2</sub>

Pour rappel, le 13 juin 2021, les citoyens et les citoyennes helvétiques ont rejeté à une courte majorité (51,6%) la Loi sur le CO<sub>2</sub>, en faveur de laquelle la Place financière avait mené campagne.

Le 16 septembre 2022, le Conseil fédéral a adopté son Message relatif à la révision de la Loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période de 2025 à 2030. Ce texte prévoit d'allouer environ CHF 4,1 milliards à des mesures visant la protection du climat, sans percevoir de nouvelles taxes. La mesure phare réside dans l'octroi d'une enveloppe de CHF 2,8 milliards pour la période en question destinée à l'assainissement des bâtiments et au remplacement des anciens chauffages à mazout ou à gaz.

Concernant le secteur financier, la nouvelle mouture de la Loi sur le CO<sub>2</sub> reprend une mesure prévue dans le texte rejeté par le peuple : la FINMA devra examiner régulièrement les risques financiers liés au climat auxquels sont exposés les établissements financiers. Elle pourra s'appuyer

sur l'expérience acquise en lien avec les obligations de transparence en matière de risques climatiques introduites en 2021 pour les neuf plus grandes banques et compagnies d'assurance suisses. Tout risque éventuel pour la stabilité du système financier découlant des changements climatiques devra également être surveillé par la BNS.

Après plusieurs allers-retours entre le Conseil national et le Conseil des Etats et une conférence de conciliation, les Chambres fédérales ont fini par adopter le projet de Loi le 14 mars 2024, en renonçant notamment au financement de bornes de recharge pour véhicules électriques, pourtant souhaité par le Conseil national. On peut noter l'ajout d'un nouvel article dans la Loi sur la concurrence déloyale interdisant à toute entreprise de donner de fausses indications sur l'impact climatique de ses produits.

### "Swiss Climate Scores" de la Confédération

Le 29 juin 2022, le Conseil fédéral a annoncé la mise en place des "Swiss Climate Scores (SCS)". Ils ont pour objectif d'établir des bonnes pratiques de transparence visant à rendre les produits financiers compatibles avec les objectifs tels que définis par l'Accord de Paris sur le climat (décarbonisation de l'économie d'ici 2050 et limitation du réchauffement climatique à 1,5°C). Ces "scores" comportent 5 critères minimaux ainsi qu'un critère facultatif. Ces SCS sont applicables sur une base volontaire, aucun contrôle formel n'est prévu en l'état.

Le 8 décembre 2023, le Conseil fédéral a publié une version révisée des SCS. Ils ont été revus pour faciliter leur mise en œuvre par la branche et les rendre plus clairs pour les investisseurs. Ils comprennent désormais un critère relatif à l'exposition aux énergies renouvelables et un critère facultatif portant sur l'alignement (ou non) du portefeuille avec l'objectif de l'Accord de Paris, et sur quel fondement.



**La nouvelle mouture de la Loi sur le CO<sub>2</sub> reprend une mesure prévue dans le texte rejeté par le peuple : la FINMA devra examiner régulièrement les risques financiers liés au climat auxquels sont exposés les établissements financiers**

## Circulaire de la FINMA sur les risques financiers liés à la nature

Le 1<sup>er</sup> février 2024, la FINMA a ouvert une audition au sujet d'une nouvelle Circulaire "Risques financiers liés à la nature". Ce texte entend préciser dans quelle mesure les risques financiers liés à la nature doivent être pris en compte dans la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques des banques et des assurances. La Circulaire précise

notamment les critères d'évaluation de la matérialité des risques et la manière dont les analyses de scénario doivent être prises en compte. La FINMA se fonde sur les recommandations du Comité de Bâle et du Network for Greening the Financial System (NGFS). Plusieurs voix s'élèvent pour émettre des doutes sur l'existence d'une base légale suffisante pour une telle Circulaire. Le délai pour prendre position est arrivé à échéance le 31 mars 2024.

## Plusieurs voix s'élèvent pour émettre des doutes sur l'existence d'une base légale suffisante pour la Circulaire "Risques financiers liés à la nature" de la FINMA

## ■ Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

### Projet de Loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (Loi sur la transparence des personnes morales, LTPM)

Le 22 mai 2024, le Conseil fédéral a publié son Message sur un projet de loi visant à améliorer la lutte contre le blanchiment d'argent. Il comporte en particulier les mesures suivantes :

- **Registre fédéral des ayants droit économiques des personnes morales**

Les personnes morales en Suisse devront identifier leurs ayants droit économiques et les déclarer à un registre fédéral des ayants droit économiques de personnes morales (registre de transparence). Cette obligation s'applique également aux personnes morales étrangères si, par exemple, leur administration effective se trouve en Suisse ou si elles sont propriétaires d'un bien immobilier en Suisse. Le registre ne sera pas accessible au public. Il sera tenu par le Département fédéral de justice et police (DFJP) afin d'utiliser l'infrastructure existante et le savoir-faire des autorités du registre du commerce. En outre, une autorité de contrôle auprès du Département fédéral des finances (DFF) effectuera des contrôles.

- **Extension des obligations de diligence aux activités à risque exercées par les professions juridiques et les prestataires de services spécialisés**

Le Conseil fédéral propose que certaines activités liées à la création et à la structuration de personnes morales soient assujetties à la loi sur le blanchiment d'argent : les personnes qui exercent ces activités, en particulier dans le domaine du conseil juridique, devront ainsi respecter des obligations de diligence et d'annonce en vertu de la législation anti-blanchiment d'argent. Celles-ci sont ciblées sur les activités qui présentent effectivement un risque accru au regard du blanchiment d'argent. Des règles spécifiques tiennent compte du secret professionnel des avocats et des notaires.

- **Autres mesures**

Le projet propose plusieurs modifications législatives visant à améliorer l'efficacité du dispositif de lutte anti-blanchiment et à tenir compte de l'évolution des risques dans le domaine. Il prévoit ainsi des mesures supplémentaires dans les secteurs de l'immobilier, des métaux précieux et des pierres précieuses et clarifie les obligations des intermédiaires financiers dans la surveillance de la mise en œuvre des mesures de coercition fondées sur la loi sur les embargos.

Le projet est maintenant entre les mains du Parlement fédéral.

# Conditions-cadres

## 3. Pour une fiscalité attractive

### ■ En Suisse

#### Taxe sur les transactions financières en lien avec l'Initiative pour une 13<sup>ème</sup> rente AVS

Le 3 mars 2024, le peuple suisse a accepté par 58,2% des voix l'Initiative pour une 13<sup>ème</sup> rente AVS. Sa mise en œuvre est prévue pour 2026 et nécessite un financement à hauteur de CHF 4 à 5 milliards par année. Pour couvrir ces coûts, certains ont émis l'idée d'introduire une taxe sur les transactions financières (TTF). La Place financière est opposée à une telle taxe. En effet, la Suisse connaît déjà aujourd'hui un droit de timbre de négociation qui constitue un handicap en comparaison internationale. La mise en place d'une TTF en Suisse conduirait immanquablement à une fuite massive de capitaux vers des places concurrentes et affaiblirait par conséquent le marché des capitaux dans notre pays. Par bonheur, le Conseil fédéral n'a pas retenu cette proposition dans ses pistes de financement de la 13<sup>ème</sup> rente AVS présentées le 27 mars 2024. Le Gouvernement évoque une augmentation des cotisations salariales, couplée ou non avec une hausse de la TVA. Les débats s'annoncent d'ores et déjà tendus au Parlement.



#### Initiative "pour l'avenir" des Jeunes socialistes

En février 2024, les Jeunes socialistes ont déposé leur Initiative "pour l'avenir". Ce texte prévoit l'introduction d'un impôt de 50% sur les successions dépassant les CHF 50 millions pour financer la transition écologique de l'économie suisse dans son ensemble. En cas d'acceptation, ce texte porterait un coup fatal aux entreprises familiales qui font la force du tissu économique suisse et génèrent des milliers d'emplois. Le peuple sera appelé à se prononcer à ce sujet.

■ ■ **L'introduction d'un impôt de 50% sur les successions dépassant les CHF 50 millions porterait un coup fatal aux entreprises familiales**

### ■ A Genève

#### PL 13345 : Pour une imposition allégée de l'outil de travail

Fin juin 2023, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi pour alléger la fiscalité de l'outil de travail. En substance, ce texte prévoit de réduire de 60% la part de l'impôt sur la fortune de l'entrepreneur ou de l'entrepreneuse afférant aux titres non cotés de son entreprise pour autant que les conditions suivantes soient remplies: le contribuable doit avoir son domicile dans le canton et détenir une participation d'au moins 10% du capital-actions (non coté) de sa société. La personne concernée doit également exercer, à titre principal, une activité lucrative dans l'entreprise en question.

Par cette mesure, Genève entend s'aligner sur les cantons romands qui appliquent déjà des allègements en la matière.

Ce projet de loi vise également à encourager l'investissement, la création d'emploi et l'innovation.

Le 26 janvier 2024, la plénière du Grand Conseil a adopté le projet de loi en lui apportant les amendements suivants: pour des tranches de valeurs imposables des droits de participation jusqu'à CHF 10 millions, la réduction sera de 80% et pour des tranches allant au-delà de CHF 10 millions, la réduction sera de 40%. Le texte a été attaqué par référendum et le peuple genevois sera donc amené à voter à ce sujet, probablement à l'automne 2024.

## PL 13402 : Projet de loi modifiant la Loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales)

Ce texte a été déposé le 23 janvier 2024 par les groupes MCG, UDC, PLR et le Centre. Ce texte prévoit une baisse d'impôt sur le revenu allant de 5% à 9% en fonction des tranches de revenu imposables, en visant plus particulièrement la classe moyenne. Il a été renvoyé pour traitement à la Commission fiscale.

Lors de la publication des comptes du canton le 20 mars 2024, le Conseil d'Etat a annoncé un amendement afin d'amplifier l'effet de cette baisse d'impôt pour la classe moyenne. La baisse moyenne passera ainsi de - 7,6% avec le projet de loi initial à - 8,7% avec l'amendement du Gouvernement. Cette réforme a été acceptée par le Grand Conseil le 3 mai 2024. Un référendum obligatoire ayant été décidé, le peuple genevois sera amené à voter à ce sujet, probablement d'ici fin 2024.

## ■ Au plan international

### OCDE : fiscalité des entreprises

Pour rappel, le 1<sup>er</sup> juillet 2021, un accord est intervenu sur les grands principes énoncés pour les deux piliers qui composent le projet de réforme de l'OCDE sur la fiscalité des entreprises. Le 2<sup>ème</sup> pilier, dont la mise en place est la plus avancée, vise à introduire un taux minimum d'imposition de 15% et concerne les multinationales dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions d'euros (projet GLoBE).

Le 22 juin 2022, le Conseil fédéral a adopté un Message concernant l'Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises. Il propose un impôt complémentaire pour mettre en œuvre cette réforme en Suisse. Cette ponction complémentaire au niveau fédéral se montera à la différence entre le taux appliqué au niveau cantonal et les 15% prévus par l'OCDE. La Confédération participera à hauteur de 25% aux recettes de l'impôt complémentaire et utilisera ces fonds en faveur de la place économique suisse. Les 75% restant reviendront aux cantons et aux communes.

Fin décembre 2022, les Chambres fédérales ont adopté la solution proposée par le Conseil fédéral. L'Arrêté fédéral a été soumis au peuple le 18 juin 2023, qui l'a accepté à 78,5% des voix.

Même si la réforme GloBE a été adoptée par 141 Etats, on sait que les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Brésil ou l'Arabie Saoudite n'ont encore rien entrepris pour la mise en place de ce système. A cela s'ajoute que des places financières concurrentes comme Singapour, les Emirats Arabes Unis ou Hong Kong ne prévoient l'introduction de la réforme qu'à partir de 2025 au plus tôt et, qui plus est, de manière échelonnée. Par

conséquent, en 2024, seuls devraient être prêts les membres de l'UE, le Royaume-Uni et la Corée du Sud.

Les éléments qui précèdent ont conduit economiesuisse à réclamer en novembre 2023 le report à 2025 de la mise en œuvre de cette réforme en Suisse, afin de ne pas infliger un désavantage compétitif à notre pays. Le 10 novembre 2023, la Commission de l'économie et de redevance du Conseil des Etats (CER-E) a adressé la même demande au Conseil fédéral.

Contre l'avis des milieux économiques, le Conseil fédéral a annoncé le 22 décembre 2023 l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de l'impôt complémentaire national permettant d'atteindre le taux d'imposition minimal de 15% pour les grands groupes réalisant un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros. Cela assure aux groupes concernés de payer au moins 15% en Suisse et de ne pas être soumis à une taxation supplémentaire à l'étranger. Cette décision a été motivée par le fait que la grande majorité des Etats de l'UE ainsi que d'autres nations industrialisées comme le Royaume-Uni et la Corée du Sud ont également franchi le pas. En revanche, le Conseil fédéral a renoncé pour l'heure à instaurer un impôt complémentaire international, qui lui aurait permis de compléter l'imposition de sociétés étrangères qui ne s'acquitteraient pas d'un impôt de 15% minimum hors de nos frontières.

L'Ordonnance sur l'imposition minimale (OIMin) est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle restera en vigueur jusqu'à son remplacement par une Loi fédérale, en 2030 au plus tard.

■ **Même si la réforme GloBE a été adoptée par 141 Etats, les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Brésil ou l'Arabie Saoudite n'ont encore rien entrepris pour la mise en place de ce système. Et des places financières concurrentes comme Singapour, les Emirats Arabes Unis ou Hong Kong ne prévoient l'introduction de la réforme qu'à partir de 2025 au plus tôt**

# Conditions-cadres

## 4. Relations bilatérales avec l'UE et le Royaume-Uni

### ■ Relations bilatérales avec l'UE

Pour rappel, le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a annoncé qu'il n'entendait pas signer l'Accord cadre négocié entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Le Conseil fédéral a néanmoins chargé le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) d'élaborer les grands axes du mandat de négociation d'ici fin juin 2023.

La Place financière a insisté pour que les services bancaires transfrontaliers soient inclus dans les thèmes de négociation. Dans cette optique, au sein de l'Association suisse des banquiers (ASB), les banques ont élaboré une approche fondée sur une licence (ou "spécifique aux établissements"). En substance, il est proposé que les établissements intéressés s'enregistrent auprès d'une autorité européenne centrale (par exemple, l'EBA ou l'ESMA) afin d'obtenir un passeport leur permettant de fournir activement des services bancaires et d'investissement sur l'ensemble du territoire de l'UE. En s'enregistrant, les banques suisses s'engageraient à se conformer au droit européen en vigueur lorsqu'elles fournissent des services à de la clientèle domiciliée dans l'UE. Une telle solution existe déjà avec la SEC américaine.

Pour appuyer l'approche dite "spécifique aux établissements", la Fondation Genève Place Financière (FGPF), de concert avec ses homologues de Zurich (Zürcher Bankenverband) et de Lugano (Associazione Bancaria Ticinese), a entrepris pour la première fois de l'histoire une démarche conjointe auprès du Conseil fédéral. Dans un courrier de novembre 2023, les trois structures faitières ont prié le Gouvernement suisse de poursuivre le dialogue financier avec l'UE avec l'intensité requise pour qu'il soit possible d'intégrer une solution négociée conforme à l'approche dite "spécifique aux établissements" dans le paquet final de négociations avec l'UE.

Cette requête a été en partie entendue. En effet, dans le "Rapport sur les discussions exploratoires entre la Suisse et l'UE concernant la stabilisation de leurs relations" du

15 décembre 2023, il est précisé ce qui suit: "La Suisse et l'UE peuvent reprendre dès maintenant le dialogue sur la réglementation financière. Les activités transfrontalières seront également abordées". On peut regretter qu'il n'ait pas été fait expressément mention de l'approche dite "spécifique aux établissements".

Le 15 décembre 2023 également, le Conseil fédéral a soumis à consultation un projet de mandat de négociation. Ce projet n'inclut malheureusement pas les services bancaires transfrontaliers. Il est seulement prévu de relancer le dialogue réglementaire, sans toutefois mentionner l'approche dite "spécifique aux établissements".

Suite à l'intervention des places financières de Genève, Zurich et Lugano, les Conseils d'Etat des trois cantons concernés ont adressé un courrier conjoint au Conseil fédéral le 14 janvier 2024 pour réclamer une reprise du dialogue réglementaire la plus rapide possible, pour demander que l'accès au marché dans le domaine de la gestion de fortune constitue une priorité absolue et que l'approche dite "spécifique aux établissements" fasse sans délai l'objet d'une étude de faisabilité, afin qu'elle puisse cas échéant être incluse dans le paquet final des négociations.

Cette démarche a été couronnée de succès. En effet, dans le mandat de négociation définitif adopté le 8 mars 2024, le Conseil fédéral indique ce qui suit à propos du dialogue sur la réglementation des marchés financiers: "la Suisse vise à une reprise du dialogue sur la réglementation des marchés financiers régulier au plus vite" et "la Suisse thématise les activités transfrontalières, notamment la gestion de fortune et l'approche dite "spécifique aux établissements", ainsi que les équivalences dans le cadre de ce dialogue".

Du côté de l'UE, les Etats membres ont également approuvé le mandat de la Commission européenne pour négocier avec Berne. Sur cette base, les négociations ont été officiellement ouvertes le 18 mars 2024.

 **La démarche historique des places financières de Genève, Zurich et Lugano a permis d'intégrer l'approche dite "spécifique aux établissements" dans le dialogue réglementaire entre la Suisse et l'UE**

## ■ Accord avec le Royaume-Uni sur la reconnaissance mutuelle dans le domaine des services financiers

Le 21 décembre 2023, la Suisse et le Royaume-Uni ont signé un accord de reconnaissance mutuelle dans le domaine des services financiers intitulé "the Berne Financial Services Agreement". Cet accord porte sur la reconnaissance mutuelle du cadre de la réglementation et de la surveillance dans le domaine des banques, des services d'investissement, des assurances, et de la gestion de fortune et des infrastructures des marchés financiers. Il en ressort notamment que la libéralisation de l'accès au marché est compensée par une coopération renforcée dans le domaine de la surveillance. En ce qui concerne plus spécifiquement la gestion de fortune, les

prestataires suisses pourront fournir directement des prestations transfrontalières aux client.e.s privé.e.s britanniques dont la fortune dépasse 2 millions de livres sterling. Les conseillers anglais ne devront plus s'inscrire en Suisse, mais devront respecter la LSFIn. Concernant la procédure de ratification, en Suisse, le Message du Conseil fédéral au Parlement est attendu durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2024. Au Royaume-Uni, la ratification par le Parlement devrait intervenir durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 et devrait être suivie par l'élaboration d'une loi d'application. L'entrée en vigueur est prévue pour fin 2025, voire début 2026.



# 4

## Communication & promotion

### ■ Relations avec les médias

Le 12 octobre 2023, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a convié les représentant.e.s des médias suisses et étrangers à sa traditionnelle conférence de presse.

Les journalistes ont largement fait écho de cet événement et se sont penchés sur quatre thèmes en particulier: la santé de la place financière genevoise suite à la publication de l'enquête conjoncturelle 2023-2024 (cf. p. 5); l'impact de la reprise de Credit Suisse par UBS, notamment sur l'emploi; les sanctions dans le cadre de la guerre en Ukraine (cf. p. 7); et les excès de la réglementation, en particulier les questions des fonds propres et des rémunérations dans le cadre de la fusion entre Credit Suisse et UBS (cf. p. 8).

Cette conférence de presse a également été l'occasion de mettre en lumière le développement de l'asset management en Suisse, pays qui compte parmi les principaux acteurs dans le monde.

Ces sujets ont été présentés par Denis Pittet (Président), Edouard Cuendet (Directeur) et Régis Martin (Président du comité d'experts Investissements alternatifs de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS)).

Un message commun résume le contenu de ces trois interventions: la Place financière est confiante. La confiance repose essentiellement sur trois piliers: la solidité du système financier; l'Etat de droit; l'esprit d'innovation. La reprise de Credit Suisse par UBS au niveau national et la crise géopolitique en lien avec le conflit en Ukraine au niveau international ont ébranlé la confiance placée dans la Place financière. Dans le contexte de la reprise de Credit Suisse, la Suisse a démontré qu'elle a mis en place les mesures nécessaires afin d'assurer la solidité du système financier. Dans le cadre des sanctions adoptées contre la Russie, notre pays a fait preuve d'une diligence exemplaire, dans le respect de l'Etat de droit.



### La place financière genevoise rayonne malgré les incertitudes

AWP/ATS, 12 octobre 2023



Pour conserver son statut de leader, la Suisse serait donc bien avisée d'appliquer une neutralité réglementaire dans ces deux dossiers.

Avec CHF 3'000 milliards d'actifs sous gestion, l'asset management en Suisse connaît une croissance quasi continue depuis 2016. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, les asset managers suisses ont brisé la tendance négative de 2022, illustrant la confiance des investisseurs dans ce secteur. Ce dernier contribue ainsi à renforcer la Place financière et assume une fonction clé dans la prévoyance professionnelle. La capacité d'exportation est un autre point fort du hub suisse de l'asset management. Afin de fortifier ce domaine d'activités, l'accès au marché des pays de l'UE (cf. p. 16) et à des spécialistes qualifiés est déterminant.

La confiance envers la Place financière résulte également de sa capacité à se projeter dans l'avenir. Sur le plan fiscal, les citoyen.ne.s suisses et genevois.es seront amené.e.s à exprimer leur soutien à l'attractivité entrepreneuriale lors de nouvelles votations en 2024 (cf. p. 14). En matière de formation (cf. p. 27), le développement continu des compétences des 38'000 collaborateurs qui composent la place financière genevoise est rendu possible grâce au partenariat entre les secteurs public et privé.

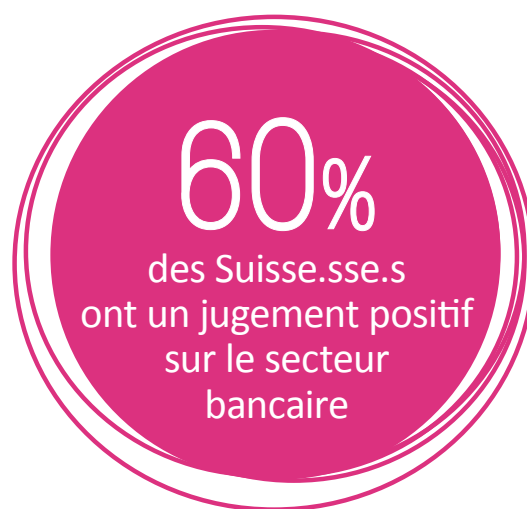
Dans ce contexte exigeant, les perspectives pour 2024 sont bonnes. Grâce à des résultats en hausse en 2023, les acteurs financiers se montrent optimistes.

## ■ Sondage d'opinion 2023 sur les questions bancaires actuelles

L'Association suisse des banquiers (ASB) a publié son sondage bisannuel sur les banques en Suisse mi-mars 2024. Cette enquête, réalisée par l'institut de recherche gfs.bern en automne 2023, constitue une analyse unique de l'opinion publique sur le secteur bancaire. Cette édition s'est penchée en particulier sur l'impact de la crise de Credit Suisse et la reprise de ce dernier par UBS. Malgré cette annonce très médiatisée et l'onde de choc provoquée tant au niveau de la sphère financière que politique, le climat d'opinion est resté relativement stable et positif. En effet, une large majorité des personnes interrogées se montrent clairement convaincues de l'importance du rôle des banques pour l'économie et la société.

Au cours des douze derniers mois, une majorité des citoyen.ne.s suisses déclarent avoir suivi avec attention les développements au sujet du secteur bancaire en général, et à propos de la reprise de Credit Suisse par UBS en particulier (cf. p. 8). L'omniprésence d'informations sur ce dernier sujet a laissé des traces dans l'opinion et a négativement influencé la perception de 54% des personnes sondées. Si la démarche de la Confédération est acceptée par 60% des Suissesses et des Suisses, un tiers se montre en revanche critique à l'égard de la reprise par UBS, avec pour inquiétude principale le risque que fait peser sur la Suisse une nouvelle banque aussi grande. Plus de 90% sont favorables à un examen attentif de la responsabilité de Credit Suisse. Une proportion similaire se dessine en faveur d'une clarification du rôle de l'Etat. Toutefois, les trois quarts de la population helvétique rejettent l'élaboration de réglementations économiques globales.

A la lumière de la lutte concurrentielle que se livrent les différentes places financières, le fait que les personnes interrogées considèrent que les banques suisses sont bien positionnées constitue un signal fort. Les jeunes générations sont d'ailleurs celles qui ont tendance à être les plus optimistes quant à l'avenir de la place financière suisse. La stabilité économique et politique est considérée comme l'un des atouts majeurs, suivi de près par la formation.



Une proportion accrue de la population par rapport au précédent sondage réalisé en 2021 considère la protection de la sphère privée comme un facteur de succès essentiel. Le service à la clientèle et la durabilité (cf. p. 21) sont également plébiscités et contribuent à distinguer la place financière helvétique de ses concurrentes.

Pour la première fois de son existence, ce sondage s'est penché sur la notion de sécurité. Il est à relever que le sentiment général de sécurité en Suisse est très large, et ce dans toutes les couches de la population. Une écrasante majorité des personnes en âge de voter estime que leur propre patrimoine auprès de leur banque est sûr.

Ce faisant, ni la situation économique mondiale actuelle ni la crise de Credit Suisse ne font douter la population, qui continue à avoir confiance dans le secteur bancaire.

## ■ Finance durable

La réussite de la transition durable repose essentiellement sur une volonté commune des acteurs privés et publics de créer des conditions-cadres optimales en faveur d'une Place financière durable et plus compétitive. Le secteur financier joue un rôle clé en participant activement aux initiatives destinées à élaborer les normes internationales en matière de transparence et de classification et au niveau national en contribuant aux travaux initiés par le Conseil fédéral en matière de changement climatique notamment.

Concrètement, l'action des institutions financières helvétiques repose sur une approche coordonnée des associations faitières et orientée vers trois axes : les standards et directives ; l'adhésion à des alliances internationales ; la formation. A cet effet, l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) ont créé des groupes de travail. Une commission d'expert.e.s de l'ASB définit la vision stratégique à long terme sur les questions de finance durable, tandis qu'un groupe de travail est en charge de sa mise en œuvre, en particulier en matière de transparence et de classification. Le Sustainability Board de l'AMAS s'occupe plus particulièrement de la stratégie de gestion durable des actifs.

L'un des fruits de ce travail intense est l'élaboration de trois réglementations dans le but de définir des standards minimaux dans les domaines suivants : le processus de conseil d'investissement ; le processus de conseil en matière de financement hypothécaire ; la gestion durable des actifs. Les deux premières directives relatives au processus de conseil constituent des autoréglementations publiées par l'ASB fin juin 2022. Elles sont en force depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec différents délais de mise en œuvre par les prestataires de services financiers. La gestion durable des actifs a fait l'objet d'une autoréglementation de l'AMAS en septembre 2022, avec pour objectif de renforcer le rôle du secteur suisse de la gestion d'actifs dans le domaine de la finance durable. En définissant les exigences concernant non seulement l'organisation des établissements financiers, mais aussi la conception et l'information sur les produits à l'égard des investisseurs, cette directive est entrée en vigueur le 30 septembre 2023 et est contraignante pour les membres de l'AMAS. A cela s'ajoute un Expert Committee Sustainability

coordonné conjointement par l'AMAS et Swiss Sustainable Finance (SSF), qui a donné naissance au Swiss Stewardship Code en octobre 2023.

Afin de poursuivre l'alignement des modèles d'affaires des institutions financières suisses sur l'Accord de Paris sur le climat, l'ASB et l'AMAS font respectivement partie du Net Zero Banking Alliance (NZBA) et de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM) en tant qu'institutions de soutien, et recommandent à leurs membres d'adhérer aux alliances "Net zéro" et aux initiatives de durabilité. Par ailleurs, aux côtés de l'administration fédérale, la place financière suisse soutient l'initiative internationale Net-Zero Data Public Utility (NZDPU), amenée à s'intégrer dans l'initiative des Nations Unies UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change). Cette initiative a pour but de mettre en place un registre de données brutes librement accessible par tous, ouvert et centralisé en matière de climat (Net-Zero). Certains établissements bancaires et asset managers se sont portés volontaires pour "beta tester" la première version de cette plateforme en automne 2023.

Cette indispensable coordination entre les institutions financières suisses prend tout son sens en matière de prévention de l'écoblanchiment par le secteur financier. Le Conseil fédéral a constaté qu'aucune réglementation spécifique en la matière n'existait, si ce n'est une Communication de la FINMA datant de 2021. En conséquence, il a publié une prise de position le 16 décembre 2022 et prévoit d'édicter une ordonnance qui pourrait être complétée ou substituée par une autorégulation de valeur équivalente des branches concernées (cf. p. 12). En parallèle, la FINMA vient de lancer une audition sur une nouvelle Circulaire intitulée "Risques financiers liés à la nature" (cf. p. 13).

Ces deux exemples, de même que les nombreuses initiatives sur le plan international, permettent d'illustrer le foisonnement légal et réglementaire dans le domaine de la durabilité. Afin d'accompagner les collaboratrices et les collaborateurs des établissements financiers dans l'application de ces textes, la formation en matière de conformité bancaire, plus communément appelée "compliance", prend une importance sans précédent (cf. p. 28).



**Les acteurs privés et publics s'unissent autour de principes et d'objectifs communs : la transparence, la bonne gouvernance, la gestion des risques, la qualité du reporting et la formation**



# **BUILDING BRIDGES**

GENEVA ▪ 2-5 OCTOBER 2023

Centre International

## Building Bridges : être plus forts ensemble !

Si le savoir-faire est essentiel, le faire-savoir l'est tout autant. La conférence "Building Bridges" contribue justement à promouvoir les actions destinées à accélérer la transition vers la durabilité. En tant que "Founding Partner", la FGPF soutient cette conférence depuis ses débuts en 2019. La quatrième édition a réuni l'industrie financière, la Genève internationale ainsi que les autorités fédérales et cantonales lors d'un "Summit" le 2 octobre 2023, suivi par 71 événements

organisés sous l'appellation "Building Bridges Action Days" du 3 au 5 octobre 2023. Avec près de 2'600 participant.e.s en présentiel, issu.e.s de 111 pays, et 3'000 personnes en ligne, l'édition 2023 a rencontré un vif succès. En effet, le programme diversifié et la présence d'expert.e.s de renommée internationale et de voix fortes de la jeune génération ont nourri les débats et initié des actions concrètes. La cinquième édition se déroulera du 9 au 12 décembre 2024.



Antoine Tardy © Building Bridges 2023

### Paris Aligned Finance Flows : Data & Standards

A l'occasion des "Building Bridges Action Days", les structures faitières de la Place financière ont démontré leur unité en invitant des oratrices et des orateurs de haut niveau à animer un atelier interactif. La Fondation Genève Place Financière, l'Association suisse des banquiers et l'Asset Management Association Switzerland ont demandé aux 75 participant.e.s de travailler sur une étude de cas afin d'évaluer l'utilité et la pertinence des données et des standards dans l'implémentation par les acteurs financiers de l'article 2.1 c. de l'Accord de Paris vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre. Les échanges de points de vue ont permis de mieux comprendre les opportunités et les défis à relever et de poursuivre le dialogue constructif entre les différentes parties prenantes.

## ■ Assises de la Place Financière 2023

Chaque année, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) réunit les collaborateurs et les collaboratrices du secteur financier autour d'un thème qui se veut à la fois d'actualité et prospectif, avec pour objectif de les rendre attentifs aux événements qui ont un impact sur la Place financière et de leur permettre d'anticiper leurs conséquences à plus long terme.

Pour leur 10<sup>ème</sup> édition, les "Assises de la Place financière", conjointement organisées avec l'Association suisse des banquiers (ASB) le 6 juin 2023, ont sensibilisé plus de 600 invité.e.s aux effets des risques géopolitiques sur l'économie et le secteur financier.

Les deux ans de pandémie, le conflit en Ukraine et les nouvelles technologies ont dessiné un nouvel ordre mondial, plus fragmenté. Durant 20 ans, une inflation faible et des taux d'intérêt bas, voire négatifs, étaient monnaie courante. En 2023, cet environnement a fait place à une inflation forte et à des taux d'intérêt qui remontent. C'est dans ce contexte que le public a pu découvrir les enjeux auxquels font face

les acteurs de la place financière genevoise en écoutant le Président de la FGPF, Denis Pittet. Les participant.e.s ont ensuite exploré les coulisses des services secrets et de la diplomatie du renseignement suisse, guidé.e.s par la captivante présentation du Directeur du Service de renseignement de la Confédération, Christian Dussey, au sujet des "grands défis sécuritaires et géopolitiques suisses".

Lors des "Assises de la Place financière 2023", le public a eu également l'honneur d'accueillir les Conseillères d'Etat, Nathalie Fontanet, chargée du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF), ainsi que Delphine Bachmann, en charge du département de l'économie et de l'emploi (DEE). A cette occasion, Nathalie Fontanet s'est exprimée sur les dossiers fiscaux genevois, en particulier sur l'Initiative 185 refusée en votations le 18 juin 2023 (cf. p. 15), avant de répondre aux questions du public, aux côtés des autres orateurs, sous la forme d'un débat animé par Alexis Favre, journaliste à la RTS.



## ■ Conférence de Thomas J. Jordan, Président de la direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) à Genève

La Fondation Genève Place Financière (FGPF), l'Institut National Genevois (INGE) et l'Association des Stratégistes d'Investissement de Genève (ISAG) ont conjointement organisé la venue de Thomas J. Jordan le 4 mars 2024 à Genève, soit trois jours après l'annonce de son départ de la BNS à fin septembre 2024.

Olivier Rigot, Président de la section économique de l'INGE et Denis Pittet, Président de la FGPF, ont ouvert cet événement en adressant leurs mots de bienvenue aux plus de 400 invité.e.s, membres des institutions organisatrices. Ils ont été suivis par un brillant exposé de Thomas J. Jordan, Président de la BNS, à propos de la "politique monétaire de la BNS dans un contexte difficile". Celui-ci a notamment rappelé que la stabilité des prix est essentielle à la croissance et à la prospérité. Dans cette perspective, il a précisé que la BNS a pour mission de mener une politique monétaire dont le but est de permettre au franc suisse de garder sa valeur et à l'économie de se développer de manière appropriée. Il a répondu aux nombreuses questions du public sur la politique monétaire suisse. La discussion s'est prolongée lors d'un apéritif aussi convivial qu'animé.

La BNS adaptera si nécessaire sa politique monétaire afin de maintenir l'inflation dans la plage de stabilité des prix à moyen terme, et ce, en tenant compte de l'évolution de la conjoncture

Thomas J. Jordan,  
conférence du 4 mars 2024 à Genève





# 5

## Formation

### ■ Favoriser l'excellence

Selon l'enquête d'opinion bisannuelle de l'Association suisse des banquiers (ASB) (cf. p. 20), les Suissesses et les Suisses s'accordent pour dire que la promotion des programmes de formation dans le secteur bancaire constitue un élément décisif pour faire face à la concurrence internationale. D'ailleurs, aux yeux de 80% des personnes interrogées, le service à la clientèle contribue à distinguer notre Place financière de ses homologues étrangers. Notre attractivité repose donc avant tout sur notre savoir-faire. Or, il existe plusieurs portes d'entrée pour accéder aux métiers de la finance : 43% du personnel bancaire possèdent un diplôme universitaire et un quart est issu de la formation de base. Afin de renforcer le niveau de connaissances et d'expertise des collaboratrices et des collaborateurs, la formation intervient à tous les stades. Elle touche aussi bien l'apprentissage, les études tertiaires, à savoir l'université et les hautes écoles, que la formation continue.

Chaque année, l'ASB établit un diagnostic de l'état de santé de la place financière suisse. Le Baromètre bancaire 2023 souligne que, pour la troisième année consécutive, le marché de l'emploi bancaire a connu une progression pour s'établir à 92'019 postes contre 90'579 pour l'année précédente. Des signaux tout aussi favorables ont accompagné la courbe du chômage puisque le taux du chômage bancaire s'établissait à 2,0% à fin 2022 contre 2,4% à fin 2021, légèrement en deçà de son niveau dans l'économie globale. Ce faisant, 5,2% de l'ensemble des emplois en Suisse dépendaient du secteur financier. Pour Genève, ce pourcentage monte à 10%, faisant de la finance un contributeur majeur à la prospérité économique du canton. Pour ce qui est de la répartition des sexes au sein du personnel bancaire, la part des femmes est restée stable à 38,3%.

Le secteur bancaire est d'ailleurs la première branche en Suisse à proposer un processus de contrôle sur mesure ainsi qu'un label de qualité pour le contrôle externe des analyses de l'égalité salariale prescrit par la loi. En effet, un centre pour l'égalité salariale a été mis en place en 2020 par l'Association suisse des employés de banque, la Société suisse des employés de commerce et l'Association patronale des banques en Suisse dans la mesure où cette question constitue une préoccupation

prioritaire et commune. Pour rappel, la loi sur l'égalité, révisée en juillet 2020, exige des entreprises de plus de 100 collaboratrices et collaborateurs de réaliser non seulement une analyse de l'égalité salariale, mais aussi de vérifier les résultats obtenus auprès d'un organisme externe. Le "Centre spécialisé de partenariat social pour l'égalité salariale dans le secteur bancaire" a permis de contrôler 45 établissements bancaires représentant plus de 30'000 employé.e.s. Les résultats publiés par Employeur Banques sont encourageants puisque toutes les banques respectent l'égalité salariale selon la tolérance de 5% fixée par la loi. Dans l'ensemble, l'écart salarial moyen inexplicé est de 4,2%. Celui-ci se justifie essentiellement par le fait que les femmes connaissent davantage d'interruption de carrière que les hommes. Une attention particulière sera donc portée sur la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Concernant les perspectives du marché de l'emploi bancaire, la reprise de Credit Suisse par UBS aura certainement un impact qu'il est encore prématuré de prédire précisément. Face à cette incertitude, il convient de rappeler que le centre financier genevois a montré sa capacité de résilience depuis la crise financière de 2008. Ceci s'explique essentiellement par la forte valeur ajoutée des métiers de la finance qui repose sur un système de formation de pointe.



**L'attractivité de la place financière genevoise repose avant tout sur son savoir-faire. Cette marque de fabrique doit être constamment entretenue grâce à la formation. Or, Genève bénéficie d'une offre de haut niveau en la matière, faisant d'elle un centre de compétences unique au monde dans le secteur bancaire et financier**

Denis Pittet, Président de la FGPF

## Formation continue : carte maîtresse du savoir-faire de la Place financière

Les banques ainsi que les gestionnaires de fortune et autres intermédiaires financiers genevois ayant répondu à l'enquête conjoncturelle 2023-2024 de la FGPF (cf. p. 5) mettent en avant le développement de quatre activités : la fintech, la finance durable, la gestion de fortune et la compliance. Dans tous ces domaines, la recherche de spécialistes demeure une priorité. Pour répondre à ce besoin, les milieux économiques et les prestataires de formation, privés et publics, collaborent activement afin de mettre en place des formations continues de qualité à Genève.

Dans le domaine de la fintech, l'étude "IFZ FinTech" réalisée par la Haute école de Lucerne, donne un aperçu détaillé du dynamisme du marché des technologies financières en Suisse. A fin 2022, la Suisse comptait 437 entreprises fintech, ce qui correspond à une croissance de 14% par rapport à l'année précédente. Genève se place d'ailleurs au 3<sup>ème</sup> rang des centres financiers les plus attractifs au monde en matière numérique. Cette évolution positive se traduit par des volumes d'investissement croissants dans le secteur de la fintech suisse, qui ont à l'inverse diminué au niveau mondial. Les banques suisses ont également augmenté leurs ressources informatiques afin de transformer les activités bancaires. Cette numérisation entraîne une transformation des professions et une demande accrue pour la formation continue.

Au niveau de l'offre de formation, la Haute école de gestion de Genève (HEG) et l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) se positionnent comme des interlocuteurs incontournables à Genève. La première délivre un "Certificate of Advanced Studies (CAS)" en transformation digitale afin d'améliorer le leadership dans ce domaine et propose depuis 2024 un CAS en Blockchain et Finance. Le second a développé un Certificat intitulé "Future for Finance" destiné au personnel bancaire. Il offre également des cours modulaires sur la fintech dans le cadre des révisions régulières de la certification SAQ CWMA, dont bénéficient les collaborateurs et les collaboratrices actifs dans la gestion de fortune. En 2023, plus de 92 conseiller.e.s ont été certifié.e.s SAQ CWMA en Suisse. A Genève, l'ISFB a octroyé 70 certifications et 179 candidat.e.s sont en cours de certification.

La HEG-Genève et l'ISFB sont d'ailleurs allés encore plus loin en concluant en septembre 2023 un partenariat stratégique afin de déployer, dès le printemps 2024, un programme unique en Suisse romande de formation continue en management bancaire, qui a reçu le soutien de la FGPF. Cette initiative démontre une fois de plus la pertinence des partenariats public-privé.

Genève est également à la pointe dans la formation continue en lien avec la conformité, grâce à l'engagement commun des secteurs financier et académique. Mis en place il y a 20 ans, le CAS en Compliance du Centre de droit bancaire et financier de l'Université de Genève est devenu le standard suisse, dispensé non seulement à Genève, mais également en partenariat à Zurich via l'Université de Saint-Gall et à Lugano via le Centre d'Etudes de la Villa Negroni. L'Université de Genève peut ainsi être fière qu'une "Genfererei" s'exporte aujourd'hui avec succès au-delà du "Röstigraben". Ce cursus trouve son origine dans la promulgation en 1997 et l'entrée en vigueur l'année suivante de la Loi fédérale contre le blanchiment d'argent (LBA). En effet, cette dernière impose pour toute ouverture de compte ou mandat de gestion d'identifier non seulement le client.e mais aussi l'ayant droit économique. Afin de relever les défis de cette nouvelle législation, la place financière genevoise a approché le Centre de droit bancaire et financier pour qu'il élabore une formation au plus proche de la pratique. En réponse, l'Université de Genève a développé un CAS Compliance en 2003, qui a connu très vite un large succès.

Ce cursus précurseur a su s'adapter aux évolutions réglementaires. Si, à ses débuts, le CAS Compliance se concentrait sur la thématique du blanchiment d'argent, il a progressivement intégré les nombreux développements réglementaires, à savoir l'entraide fiscale ou encore la lutte contre le financement du terrorisme ainsi que les sanctions internationales. Cette formation a donc également pour ambition de relever les défis futurs auxquels les acteurs financiers genevois feront face. Le premier d'entre eux réside assurément dans la nouvelle réforme de l'arsenal anti-blanchiment. Afin de tenir compte des évolutions internationales et des dernières évaluations du dispositif helvétique réalisées par le GAFI, la législation suisse relative au blanchiment d'argent fait l'objet de révisions régulières.



En mai 2024, le Conseil fédéral a publié son Message relatif à un Projet de Loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques, plus communément appelée la LTPM (cf. p. 13).

A l'ère de la durabilité, la conformité bancaire prend également une importance sans précédent. En Suisse, le Conseil fédéral a publié le 16 décembre 2022 une prise de position en matière de prévention de l'écoblanchiment du secteur financier (cf. p. 12). En parallèle, la FINMA vient de lancer une audition sur une nouvelle Circulaire intitulée "Risques financiers liés à la nature" (cf. p. 13). Les deux exemples précités, de même que les nombreuses initiatives sur le plan international, permettent d'illustrer le foisonnement légal et réglementaire dans le domaine de la durabilité. Tous ces textes ne manqueront pas d'entraîner des conséquences en matière de compliance, telles que l'examen des supports marketing et des déclarations en matière de durabilité, ou encore la vérification de la qualité des produits offerts qui présentent des caractéristiques ESG. Il ne fait donc aucun doute que le CAS Compliance répondra présent pour accompagner les praticiens et les praticiennes.

## Formation universitaire : faire rayonner Genève à l'international

Dans la gestion de fortune, la formation académique apporte sa pierre à l'édifice quand il s'agit de former les expert.e.s de demain. L'un des acteurs emblématiques à Genève est le Geneva Institute for Wealth Management, connu sous l'acronyme GIWM, dont la FGPF est l'un des membres fondateurs. Cet Institut est le fruit d'une vision commune du Geneva Finance Research Institute (GFRI) et de l'Université de Genève (UNIGE) : promouvoir une nouvelle formation universitaire de très haut niveau en finance et la faire rayonner à l'international, en particulier en Chine. En 7 ans, le GIWM a contribué à la formation de près de 500 étudiant.e.s dans le domaine de la gestion de fortune.

## Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Acteur essentiel du paysage de la formation continue dans le secteur bancaire et financier, l'ISFB contribue également au maintien de la compétitivité de la place financière genevoise. La FGPF y participe notamment grâce à la présence de Christian Skaanild à la Présidence, de Blaise Goetschin jusqu'au 5 mars 2024 et de Nicolas Krügel, qui lui a succédé à la Vice-présidence, ainsi qu'à celle de Jean-François Beausoleil, Hervé Broch et Edouard Cuendet en tant que membres actifs du Conseil.

## Master Classes FGPF x Swiss Finance Institute (SFI)

Depuis 2022, avec le soutien de la Fondation Genève Place Financière (FGPF), le Swiss Finance Institute (SFI) organise à Genève des SFI Master Classes. Ceux-ci permettent aux professionnel.le.s de la banque et de la finance d'échanger leurs connaissances et de partager leurs points de vue avec des universitaires de haut niveau et des expert.e.s du secteur dans un environnement d'apprentissage interactif. Une SFI Master Class correspond à 4 heures d'apprentissage et est reconnue dans la recertification SAQ pour différents profils en fonction des thèmes abordés. Durant l'année écoulée, trois Master Classes, dont une sur l'intelligence artificielle intitulée "Unlocking the Power of AI in Financial Services" le 13 juin 2023 ont été données.

**Annika Schröder**, Head of Data Solution Management, Zurich Insurance  
**SFI Prof. Norman Schürhoff**, Professor of Finance, Université de Lausanne



## ■ Choisir un métier

La Fondation Genève Place Financière participe à des événements et développe des supports didactiques destinés à toute personne souhaitant faire carrière dans la banque. Elle accorde une attention particulière aux élèves de l'école obligatoire qui seront amené.e.s à choisir la voie de la formation générale ou celle de la formation professionnelle ainsi qu'à ceux.celles qui viennent d'entrer au degré secondaire II. Dans ce contexte, elle encourage et soutient les banques dans leur volonté d'engager des jeunes apprenti.e.s et souhaite valoriser cette filière de formation qui est l'une des clés du succès de l'économie suisse.

### Formation de base : former les plus jeunes aux métiers de demain

Dans son "Baromètre des transitions", le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) analyse deux fois par an la situation des jeunes au moment de leur passage de l'école obligatoire vers le degré secondaire II. Les résultats de l'enquête menée en août 2023 donnent une photographie des choix de la tranche d'âge des 14-17 ans et une évaluation du marché des places d'apprentissage en Suisse.

A l'été 2023, un peu plus de 86'000 jeunes âgé.e.s de 14 à 17 ans ont terminé leur scolarité obligatoire et 82% d'eux.elles ont commencé une formation au degré secondaire II. Les autres ont opté pour une année intermédiaire leur permettant notamment de mûrir leur réflexion. Dans le passage au Secondaire II, l'option la plus fréquente demeure la formation professionnelle initiale. Elle se présente pour 42% des jeunes sous la forme d'une formation professionnelle initiale duale et pour 4% sous la forme d'une formation professionnelle initiale en école. L'enquête menée par le SEFRI ajoute que ce sont majoritairement les garçons (53% contre 39% pour les filles) qui choisissent cette voie, les filles optant davantage pour la voie de la formation générale (41% contre 31% pour les garçons). Néanmoins, cet écart tend à diminuer d'année en année.

Un examen par région linguistique relève des disparités entre la Suisse romande et italienne d'un côté, et la Suisse alémanique de l'autre. En effet, en Romandie et au Tessin, les jeunes sont plus enclin.e.s à privilégier un cursus dans une école de maturité générale ou une école de culture générale. Ils.elles sont ainsi 55% dans ce cas contre 25% de l'autre côté de la Sarine.

Dans l'ensemble, il est réjouissant de constater que seuls 7% des jeunes n'ont pas pu concrétiser leur premier choix de formation. Il est également intéressant de noter que parmi les 11% de jeunes qui avaient témoigné un intérêt pour une formation professionnelle initiale, mais qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage, 56% affirment poursuivre leur recherche malgré tout. Cela témoigne de l'attrait pour cette filière, dans laquelle la formation d'employé.e de commerce reste en tête et fait l'unanimité auprès des filles et des garçons. Lorsqu'il s'agit de se déterminer pour une formation au Secondaire II, les parents restent le point de contact principal de la jeune génération. Celle-ci fait également appel à des enseignant.e.s, à leur cercle d'ami.e.s ou encore à un service d'orientation professionnel pour prendre leur décision. Ce dernier, moins sollicité durant la pandémie du coronavirus, retrouve le niveau des années antérieures. Ceci est d'autant plus vrai pour les élèves de Suisse romande, qui sont 48% à s'être entretenu.e.s avec un.e conseiller.ère en orientation.

Dans ce cadre, au niveau national, la FGPF a participé aux discussions au sein de la Commission de la formation de l'Association suisse des banquiers (ASB) afin de mettre en œuvre la réforme de l'apprentissage en août 2023. Cette réforme a pour objectif d'intégrer les compétences spécialisées, méthodologiques, sociales et personnelles sur les trois lieux d'apprentissage, afin de se préparer à apprendre tout au long de la vie et d'encourager le travail autonome. A Genève, au vu du constat que seuls 4% des élèves se dirigent vers la formation duale au sortir du Cycle



**Avec l'apprentissage bancaire j'ai trouvé l'équilibre parfait entre vie scolaire et vie professionnelle. La formation en apprentissage est le meilleur moyen d'acquérir de l'expérience tout en mettant en pratique les connaissances acquises en cours dans de nombreux secteurs de la finance, un domaine qui me passionne chaque jour davantage**

Nathan, apprenti de 1<sup>ère</sup> année

d'orientation, la FGPF a multiplié les contacts avec l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC) avec un double objectif: présenter le secteur bancaire, ses métiers et ses formations dans les Cycles d'orientation, et s'adresser aux élèves des collèges, désireux.ses de changer d'orientation dans leurs premières années d'étude.

Afin de sensibiliser les élèves de 10<sup>ème</sup> année et de 11<sup>ème</sup> année dans les Cycles d'orientation, des formateurs bancaires accompagnés d'apprentis sont allés à leur rencontre pour leur expliquer les opportunités et les exigences de l'apprentissage bancaire et répondre à leurs nombreuses questions. Ces présentations interactives ont notamment réuni plus de 150 élèves dans leur dernière année au Secondaire I.

Selon le "Baromètre des transitions" du SEFRI, 43% des jeunes âgés de plus de 16 ans ont opté pour une formation professionnelle en août 2023. En d'autres termes, l'apprentissage attire aussi des élèves qui ont débuté une formation générale au Secondaire II. C'est pourquoi, la FGPF a rencontré les psychologues conseillers en orientation des Collèges du canton de Genève.

Toutes ces actions entreprises dès 2016 s'inscrivent dans les efforts des entreprises genevoises pour rendre ses lettres de noblesse à la filière de l'apprentissage. Elles commencent à porter leurs fruits puisqu'en 2023 le canton



de Genève a connu une hausse historique de près de 10% des contrats d'apprentissage. Entre 2010 et 2018, le nombre de contrats signés à Genève a stagné autour de 2'200 par an. A partir de 2019, une progression s'est amorcée pour atteindre l'année dernière le chiffre le plus élevé depuis plus de vingt ans. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation de l'offre. En 2023, les entreprises formatrices ont proposé 16% de places d'apprentissage supplémentaires par rapport à 2022.



## ÉVÉNEMENT

### Zoom métiers 2023 consacré au secteur bancaire

Organisé chaque année par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), le Zoom métiers consacré à la banque, s'est déroulé en présentiel le 6 décembre 2023 à la Haute Ecole de Gestion (HEG) à Genève. Cet événement a réuni plus de 90 participant.e.s, curieux.ses d'en savoir plus sur la palette des métiers bancaires à travers une présentation de la place financière genevoise. Ils.elles ont également pu dialoguer avec des professionnel.le.s du recrutement et des apprentis.e.s provenant d'une banque privée et d'une banque universelle.

Cette séance d'information a précédé "le Recrutement direct spécial Banques" qui a eu lieu à l'OFPC le 14 décembre 2023. 131 candidat.e.s ont pu postuler pour une place d'apprentissage auprès des établissements bancaires de leur choix. Ce succès est lié au dispositif de sensibilisation déployé tout au long de l'année, tel que la présentation de l'apprentissage bancaire dans les Cycles d'orientation.



## "Prêt.e à entrer dans le monde passionnant de la banque ?"

En collaboration avec les conseiller.ère.s en orientation GO-Apprentissage et le groupe formation de la FGPF, un support didactique sur l'apprentissage a été élaboré à l'attention des élèves des Cycles d'orientation, des collèges et des écoles de commerce. Ce dépliant permet non seulement aux jeunes intéressé.e.s par l'apprentissage bancaire de comprendre les exigences, le déroulement et les métiers, mais aussi de se préparer aux entretiens d'embauche. Ce support a parfaitement accompagné les événements promotionnels de la fin de l'année comme les séances d'information auprès des élèves de 11<sup>ème</sup> année et le Zoom métiers consacré au secteur bancaire.

### Cartes de formations

Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes :

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières
- Finance durable

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi et formation continue.

### Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences pour les métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la Place.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant.e de gestion
- Collaborateur.trice Fichier client
- Compliance Officer
- Conseiller.ère Clientèle commerciale
- Employé.e de banque Back-office
- Gérant.e de fortune
- Portfolio Manager
- Relationship Manager en commodity trade finance
- Risk Manager
- Spécialiste crédits documentaires



# Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

## Banques commerciales et de gestion

Denis Pittet * (Président)	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Laurent Ramsey * (Vice-Président)	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
Nicolas Mirabaud	Associé-gérant, Mirabaud & Cie SA
Philipp Rickenbacher (du 01.12.2023 au 07.02.2024)	Président de l'Association de Banques Suisses de Gestion et Président de la Direction générale, Banque Julius Bär & Cie SA

## Banques cantonales

Blaise Goetschin * (jusqu'au 05.03.2024)	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise
Nicolas Krügel * (depuis le 08.05.2024)	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève

## Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, UBS SA
Pascal Besnard *	Responsable région Genève, Managing Director, Credit Suisse (Suisse) SA

## Banques Raiffeisen

Hervé Broch (depuis le 08.05.2024)	Co-Président, Fédération genevoise des Banques Raiffeisen
---------------------------------------	---

## Banques en mains étrangères

Marc-André Poirier *	Président de la Direction générale, CA Indosuez (Switzerland) SA
Peter Gabriele	Président Directeur général, JP Morgan (Suisse) SA

## Partenaires

Frédéric Berney (depuis le 01.12.2023)	Président de l'Ordre genevois d'Expert Suisse
Anthony Cohen Dumani (depuis le 08.05.2024)	Président de l'Association Vaudoise des Banques
Dominique Fasel (jusqu'au 31.12.2023)	Président de l'Association Vaudoise des Banques
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA
Christian Skaanild	Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF, Associé-gérant, Bordier & Cie
André Tinguely (jusqu'au 01.12.2023)	Président de l'Ordre genevois d'Expert Suisse

\* Membres du Bureau

# 7

## Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil.

### Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet            Directeur  
Dominique Bong            Assistante

### Communication

Chantal Bourquin            Responsable, Membre de la direction

### Promotion et formation

Nancy Détry                Cheffe de projets

## REPRÉSENTATIONS EXTERNES

En 2023, la Fondation Genève Place Financière a siégé dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission "Retail banking" de l'Association suisse des banquiers
- La commission formation "Bildungskommission" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Public affairs" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Meinungsumfrage" de l'Association suisse des banquiers
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire

## SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS Asset Management
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève
- Les comptes 2023 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 8 mai 2024
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillances des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), Genève.

# 8

## Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF)

L'Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF) a vu le jour en 2016 et a pour vocation de réunir les établissements de la Place. Comme son nom l'indique, son objectif est d'apporter un soutien à la FGPF et de créer des liens plus étroits entre les acteurs qui animent la Place financière.

Lors de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le 24 novembre 2023, les membres de l'ASFGPF ont eu l'opportunité d'accueillir la Conseillère d'Etat Delphine Bachmann, Cheffe du Département de l'Economie et de l'Emploi (DEE), afin d'aborder les priorités de son département et les perspectives pour l'économie genevoise. Sa remarquable intervention a été l'occasion de rappeler le poids du secteur des services financiers qui représente plus de 13% du PIB cantonal genevois et de débattre des enjeux à venir. Parmi ces derniers, la Conseillère d'Etat a mentionné les relations entre la Suisse et l'Union européenne (cf. p. 16), la numérisation des services et la sécurité informatique ainsi que la finance durable (cf. p. 21). Son analyse, riche en enseignements sur les chantiers en cours, a suscité un vif intérêt et a confirmé la fructueuse collaboration entre le secteur financier et l'Etat de Genève autour d'un but commun, la prospérité genevoise.

Lors de cet événement, Denis Pittet, Président de l'ASFGPF, est revenu sur la foisonnante activité durant l'année écoulée. En effet, 2023 a été une année charnière pour la compétitivité fiscale genevoise. Face au tsunami de projets de lois et d'initiatives dans ce domaine, deux victoires ont été remportées dans les urnes, respectivement le 12 mars 2023 avec le refus de l'Initiative 179 ("Supprimons les privilèges des gros actionnaires") et le 18 juin 2023 avec l'opposition à l'Initiative 185 ("Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes"). Par ces deux votes, les citoyens et les citoyennes ont exprimé leur soutien à l'activité entrepreneuriale et aux PME, qui constituent le cœur du tissu économique local.

Le secteur financier a fait face à deux autres défis de taille en 2023, en particulier la reprise de Credit Suisse par UBS (cf. p 8), au niveau national, et la poursuite de la guerre en Ukraine (cf. p. 7), au niveau international. Afin de les relever, les acteurs de la place financière genevoise se sont fortement mobilisés. Grâce, d'une part, à l'organisation d'événements propices à l'échange d'informations et, d'autre part, à l'envoi de newsletters et de prises de position aux membres de l'ASFGPF, le sentiment d'appartenance à un secteur vital pour l'emploi et l'attractivité de Genève a été renforcé.

Composé de Denis Pittet (Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA), Pascal Besnard (Responsable de la région Genève, Credit Suisse (Suisse) SA), Sacha Bodenehr (Responsable du marché suisse et Branch Manager Genève, Banque Julius Bär & Cie SA), Salomon Sebban (Group CFO, Managing Director, Banque J. Safra Sarasin SA), et Edouard Cuendet (Directeur de la FGPF), le Comité de l'ASFGPF reflète les différents pôles de compétences qui font la force et la diversité de la Place financière.

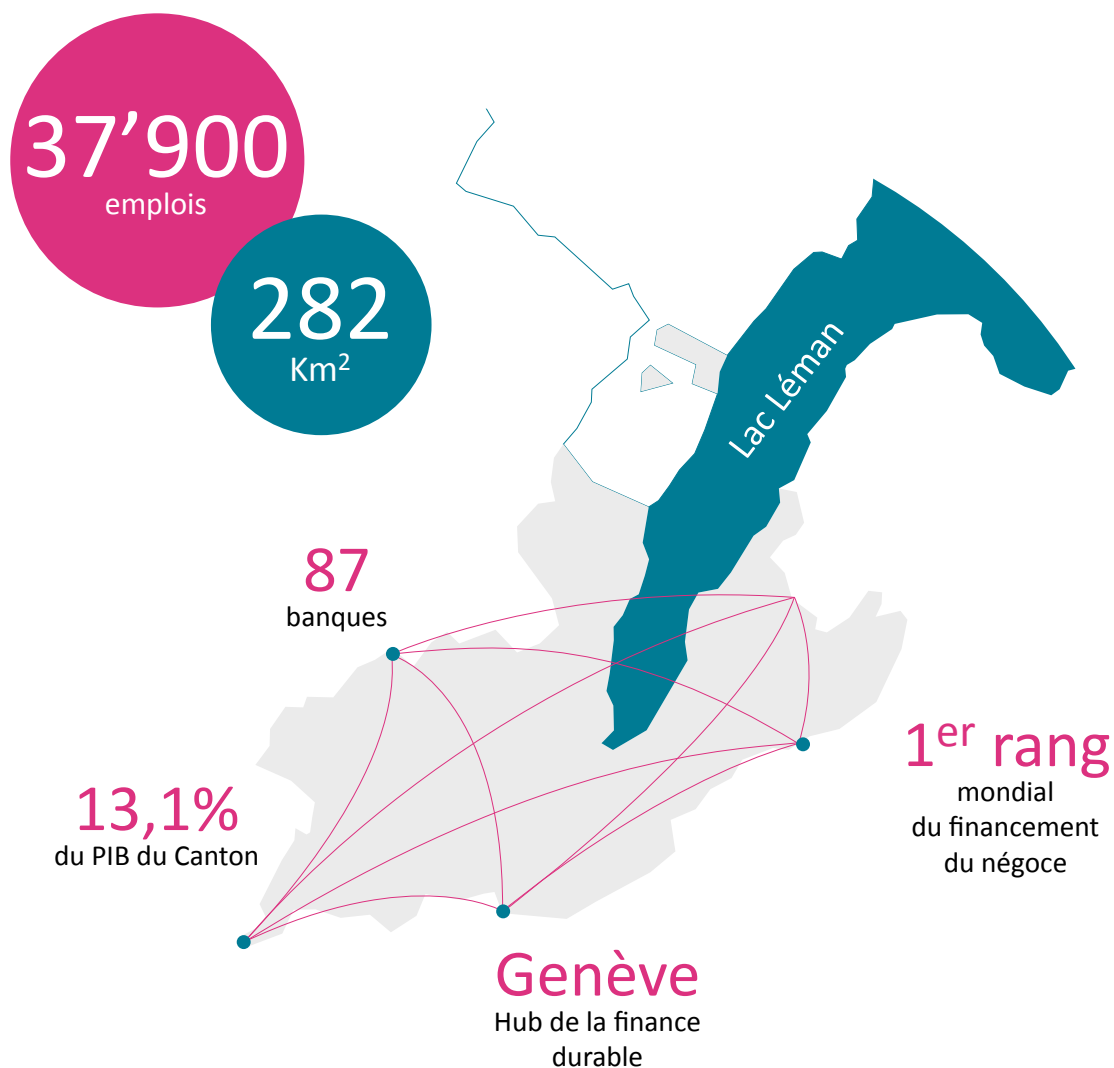


55  
membres

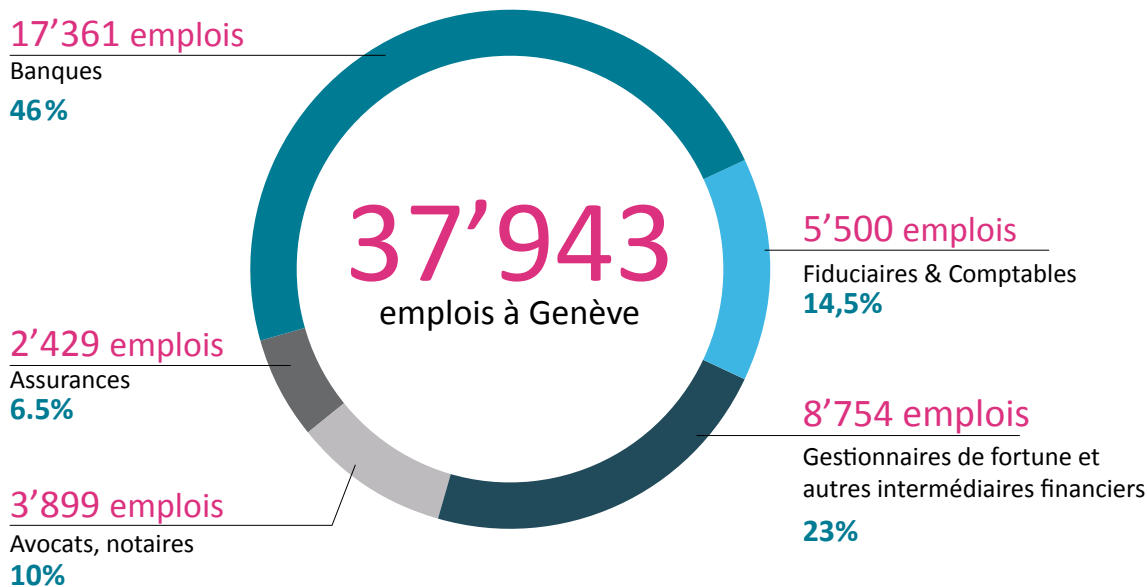
# 9

## La place financière genevoise en chiffres

### ■ La place financière genevoise



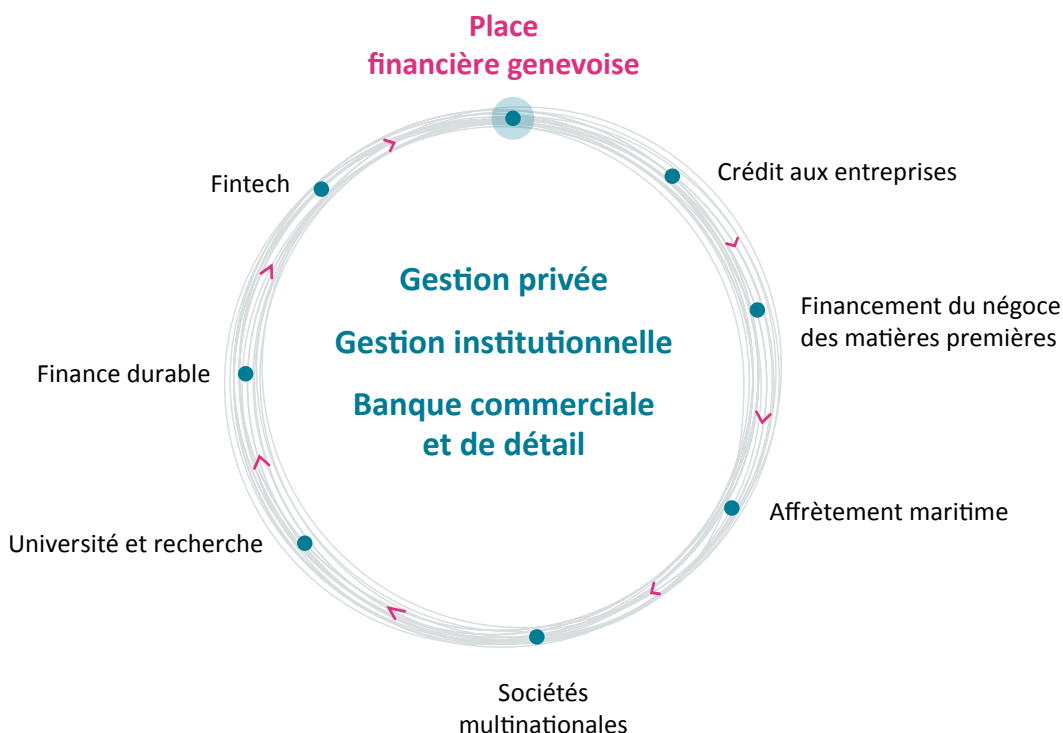
## ■ Les emplois de la place financière genevoise



Sources : FGPF/REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève (DSE) - septembre 2022

## ■ L'effet cluster

Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.





## Impressum

### Rédaction

Fondation Genève Place Financière

### Photographies

Fondation Genève Place Financière

### Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève

### Traduction anglaise

Interserv SA, Lausanne

### Impression

Imprimerie Atar, Genève

Le rapport annuel 2023 est également disponible en français et en anglais sur [www.geneve-finance.ch](http://www.geneve-finance.ch)



## Fondation Genève Place Financière

Rue du Général-Dufour 15  
CH – 1211 Genève 3

T +41 (0)22 849 19 19

[www.geneve-finance.ch](http://www.geneve-finance.ch)  
[info@geneve-finance.ch](mailto:info@geneve-finance.ch)



#FGPF

